

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

2024 - 2026



SOMMAIRE

I- Contexte et éléments de diagnostic

I-1. Éléments de diagnostic

I-2. L'action de l'intercommunalité

I-3. L'articulation de tous les dispositifs partenariaux entre l'Education Nationale et la Communauté de Communes Adour Madiran au plus près de la réussite de chaque élève

II- Le PEDT, un projet global à l'échelle de l'intercommunalité

II-1. Le champ d'application du projet

- Territoire et public concernés par le PEDT
- Durée du PEDT

II-2. Les objectifs éducatifs du PEDT

- Favoriser le bien-être de l'enfant
- Sensibiliser à une approche citoyenne
- Permettre l'accès à la culture

III- Les modalités de mise en œuvre du PEDT sur le territoire

III-1. Les accueils du matin et du soir

III-2. La pause méridienne et les goûters

III-3. Les interventions sur le temps scolaire (piscine, occitan, Résidence de Territoire)

III-4. L'accompagnement à la scolarité

III-5. L'accueil du mercredi

III-6. Les interventions sur les vacances scolaires

IV- La gouvernance et l'évaluation du PEDT

IV-1. La gouvernance du PEDT

- L'instauration d'un partenariat autour de l'enfant
- La mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi

IV-2. L'évaluation du PEDT

- La méthodologie d'évaluation
- L'articulation des différents outils choisis
- Les critères d'évaluation identifiés

EDITO

« Le niveau réel d'un pays se mesure à l'attention qu'il accorde à ses enfants, à leur santé et à leur sécurité, à leur situation matérielle, à leur éducation et à leur socialisation, ainsi qu'à leur sentiment d'être aimés, appréciés et intégrés dans les familles et les sociétés au sein desquelles ils sont nés. » UNICEF-Rapport Innocenti – 2007

Les élus de la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) adhérant totalement à ce constat ont construit le projet communautaire autour de l'enfant, en particulier au travers du projet éducatif de territoire (PEDT).

Celui de 2022-2024 est arrivé à son terme ; il nous faut maintenant procéder à son renouvellement pour 3 ans.

Ce dernier est conçu à l'initiative de la Communauté de Communes et associe partenaires institutionnels et financiers, associations locales, enseignants, parents et enfants. Il constitue le fil conducteur de la politique éducative locale qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les attentes de chaque enfant et leur donner des outils pour s'épanouir, acquérir différents savoirs, savoir-faire et savoir-être. Le PEDT permet ainsi de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Il s'agit donc d'un outil pour mettre en œuvre une politique éducative concertée mais aussi d'un vrai moment de réflexion pour les élus communautaires afin de définir les orientations et les priorités stratégiques pour le territoire.

Le PEDT est désormais un document cadre rattaché à la Convention Territoriale Globale Adour Madiran, traduction des politiques menées à l'égard de tous les publics.

Il constitue l'outil qui doit garantir à tous les enfants un accès identique à l'éducation, au sport, à la culture,...

Pour ce faire, la CCAM offre aux enfants scolarisés sur le périmètre communautaire des activités péri et extrascolaires organisées par ses soins en partenariat avec les associations locales et en complémentarité avec le temps scolaire de l'Éducation Nationale et règlementées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le PEDT et la CTG sont les preuves de l'engagement de la Communauté de Communes Adour Madiran auprès des familles du territoire en offrant aux acteurs qui accompagnent l'enfant au quotidien un socle de travail commun et cohérent.

Le Président,

Frédéric RÉ

1^{er} PARTIE

CONTEXTE et ÉLÉMENTS de DIAGNOSTIC

I-1. Le territoire et les compétences de la Communauté Madiran

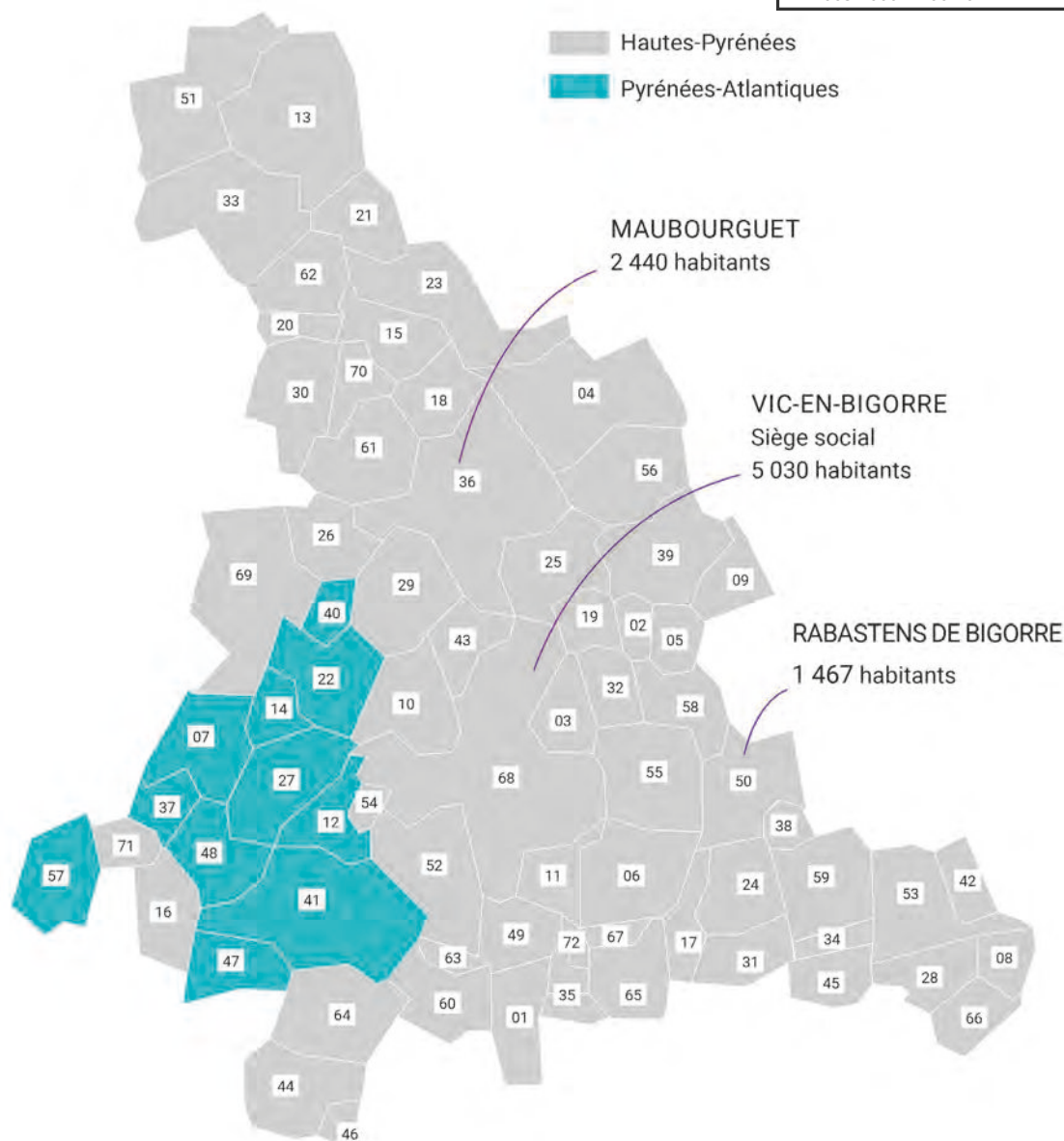
Le périmètre :

La Communauté de Communes Adour Madiran regroupe 11 communes des Pyrénées-Atlantiques et 61 communes des Hautes-Pyrénées. Elle compte près de 24 000 habitants ; c'est la deuxième plus grande intercommunalité des Hautes-Pyrénées (après Tarbes Lourdes Pyrénées).

La CC Adour Madiran est un territoire rural, dont le paysage ouvert offre un large panorama sur la chaîne des Pyrénées. Il est constitué en son centre par la large vallée céréalière de l'Adour, à l'est par les vallées dissymétriques (polyculture / élevage) de l'Estéous et de l'Arros et à l'ouest par les coteaux viticoles du Madiranais.

La population se concentre à l'est du territoire, notamment sur les communes situées le long de la RD935 (Axe Tarbes/Maubourguet).

Le développement des villages du sud du territoire, la simplification du parcellaire agricole et l'aménagement de zones d'activités attestent de la dynamique d'urbanisation en cours ces dernières années, due à la proximité de l'agglomération tarbaise et à la bonne desserte routière.



1. Andrest / 2. Ansost / 3. Artagnan / 4. Auriébat / 5. Barbachen / 6. Bazillac / 7. Bentayou-Sérée / 8. Bouilh-Devant / 9. Buzon / 10. Caixon / 11. Camalès / 12. Casteide Doat / 13. Castelnau Rivière Basse / 14. Castera Loubix / 15. Caussade Rivière / 16. Escaunets / 17. Escondeaux / 18. Estirac / 19. Gensac / 20. Hagedet / 21. Heres / 22. Labatut Figuières / 23. Labatut Rivière / 24. Lacassage / 26. Lahitte Toupière / 27. Lamayou / 28. Lameac / 29. Larreule / 30. Lascazères / 31. Lescurry / 32. Liac / 33. Madiran / 34. Mansan / 35. Marsac / **36. Maubourguet** / 37. Maure / 38. Mingot / 39. Monfaucon / 40. Monsegur / 41. Montaner / 42. Moumoulous / 43. Nouilhan / 44. Oroix / 45. Peyrun / 46. Pintac / 47. Ponson Debat Pouts / 48. Pontiacq Viellepeinte / 49. Pujo / **50. Rabastens De Bigorre** / 51. Saint Lanne / 52. St Lezer / 53. St Sever De Rustan / 54. Sanous / 55. Sarriac Bigorre / 56. Sauveterre / 57. Sedze Maubecq / 58. Segalas / 59. Sénac / 60. Siarrouy / 61. Sombrun / 62. Soublecause / 63. Talazac / 64. Tarasteix / 65. Tostat / 66. Trouley Labarthe / 67. Ugnouas / **68. Vic en Bigorre** / 69. Vidouze / 70. Villefranque / 71. Villenave Près Béarn / 72. Villenave Près Marsac



Evolution de la population depuis 1968

Après une forte hausse de la population entre 1968 et 2012, le nombre d'habitants tend à diminuer ces dernières années. En 2018, la CC Adour Madiran comptait 24 238 habitants contre 24 022 en 2020.

Cette baisse du nombre d'habitants s'explique par un solde naturel défavorable, qui n'est plus compensé par le solde migratoire (bien que celui-ci soit positif).

Remplacer graphique par

Évolution annuelle de la population depuis 2010



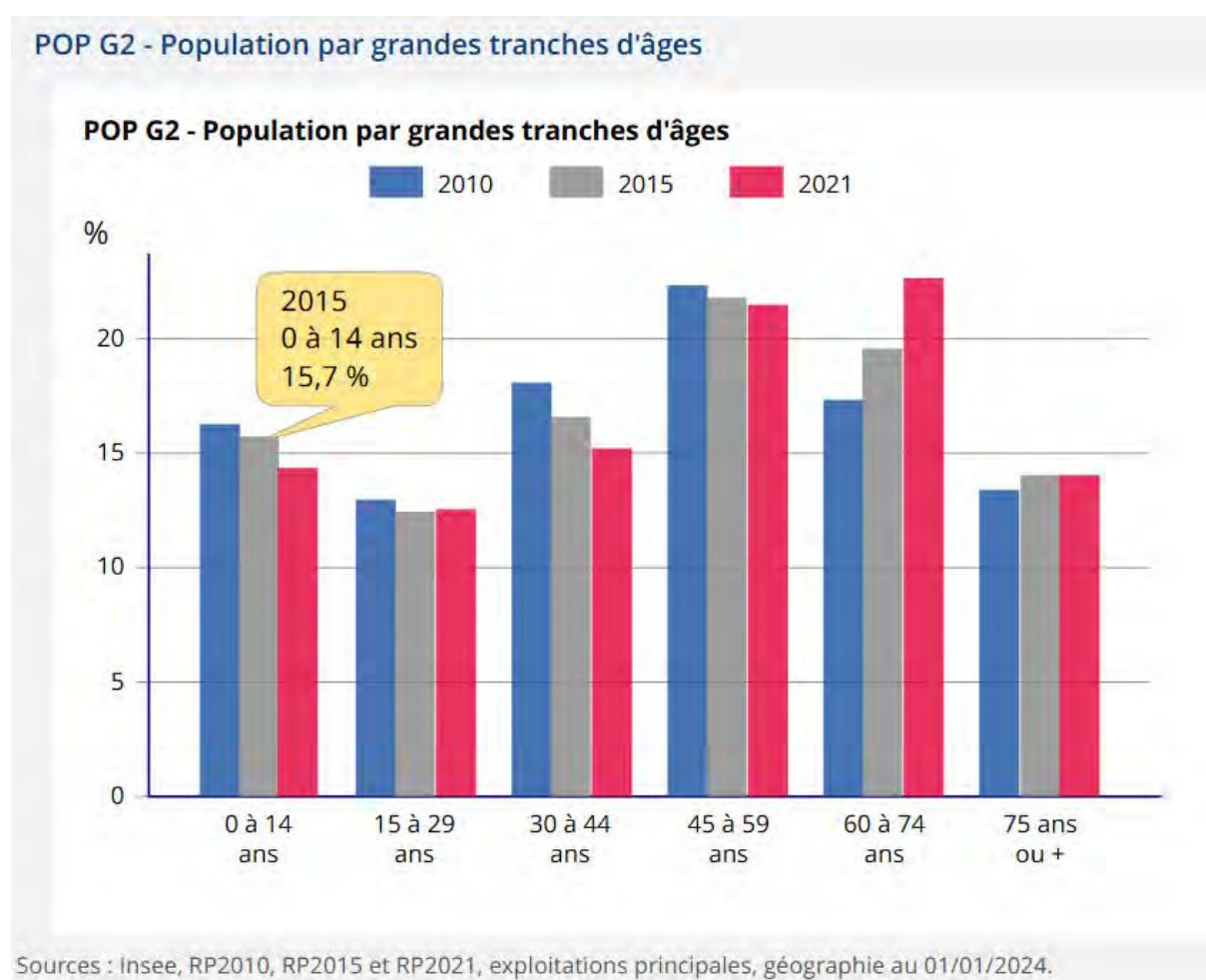
Source : INSEE 2010-2020

De 2010 à 2020, la population est passée de 24 553 à 24 022 habitants, soit une évolution de -2% sur la période.

Répartition de la population par tranches d'âges quinquennales

La population est un peu plus âgée que celle du département : 27% des habitants ont plus de 65 ans (26,4% des Hauts-Pyrénéens) et 14% ont plus de 75 ans (13,4% en moyenne départementale), ce taux étant cependant à peu près stable depuis 2012 où il était de 13,3%.

L'indice de vieillissement¹ est de 130, ce qui correspond à la moyenne départementale. Cette valeur caractérise un territoire avec une population âgée. La représentativité de la tranche d'âge 45-59 ans laisse supposer une accentuation du vieillissement.



¹ Rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

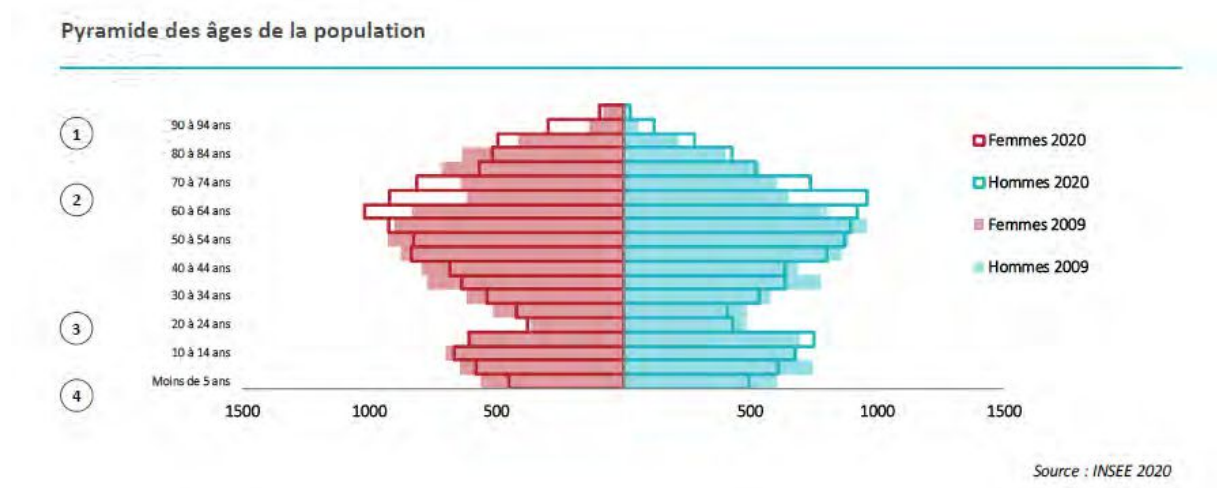
Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	24 553	100,0	24 601	100,0	23 955	100,0
0 à 14 ans	3 971	16,2	3 854	15,7	3 431	14,3
15 à 29 ans	3 174	12,9	3 058	12,4	2 989	12,5
30 à 44 ans	4 416	18,0	4 081	16,6	3 647	15,2
45 à 59 ans	5 469	22,3	5 368	21,8	5 117	21,4
60 à 74 ans	4 239	17,3	4 787	19,5	5 416	22,6
75 ans ou plus	3 284	13,4	3 452	14,0	3 354	14,0

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Val d'Adour prévoit à l'horizon 2035 :

- > une baisse de la part des plus jeunes (moins de 14 ans) de 1,2 à 1,6 points selon les départements (périmètre du SCoT)
- > une baisse de la part de la population en âge de travailler (15-60 ans) de 7,4 à 8,5 points selon les départements (périmètre du SCoT)
- > une hausse de la part de la population âgée (plus de 60 ans) de 9 à 9,7 points selon les départements (périmètre du SCoT).

Répartition de la pyramide des âges



En 2020, on comptait pour la CC Adour Madiran 5,6 personne(s) de moins de 20 ans pour 10 personnes de plus de 60 ans.



Emploi, revenus, entreprises

Dynamique socioprofessionnelle

Le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégorie ABC est de 1715 au 31 décembre 2022 pour la CC Adour Madiran. Il était de 1815 en 2020.

Par ailleurs, l'EPCI compte 69% des salariés en CDI ou travaillant dans la fonction publique, et qui n'occupent donc pas un emploi potentiellement précaire (CDD, apprentissage, intérim...). Ce chiffre est de 68 % pour les Hautes-Pyrénées.

En 2020, la population en âge de travailler (15-64 ans) était de 14 109 personnes dont 63,9% avait un emploi.

Le taux de chômage chez les 15-64 ans est de 12 %, inférieur à la moyenne départementale (13%). Il est à peu près stable depuis 2012.

Chez les jeunes de 15 à 24 ans, ce taux (28%) se situe au-dessous de la moyenne départementale (28,6%).

En lien direct avec la vie économique du territoire, le revenu moyen par foyer fiscal est de 21 633 €, pour l'année 2019. Pour comparaison, il est de 22 657 € pour les Hautes-Pyrénées.

La part des ménages fiscaux imposés s'élève à 40,8%, inférieur à la moyenne départementale (44,4%).

Le taux de pauvreté est de 14,8% : il est inférieur à la moyenne départementale (15,4%).

Les retraités représentent la catégorie socio-professionnelle (CSP) la plus importante (35,2%), avec un taux un peu supérieur à la moyenne départementale (34,3%).

A l'inverse, les agriculteurs (2%), les cadres et professions intellectuelles supérieures (3,9%), les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (4%), appartiennent aux CSP les moins représentées. Le nombre de cadres est de 30 pour 100 ouvriers, bien inférieur à la moyenne départementale (44,4%).

Tissu économique

En 2016, le tissu économique local était composé de 3 022 établissements dont 97,4% avaient moins de 10 salariés (95,1% pour le département).

67,9% de ces emplois sont dans le secteur tertiaire, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (78,1%), alors que 8% sont dans l'agriculture (3,6% pour le département), ce qui caractérise l'économie de ce territoire. On trouve ensuite 16,1% des emplois dans l'industrie (11,5% pour le département) et 8,1% dans la construction (6,9% pour la moyenne départementale).

En 2020, on dénombre 6456 emplois sur le territoire. Cette valeur est en baisse sur la période 2014-2020 (TEA -7,64%).

En revanche, le taux de création d'entreprises est de 14,3%, supérieur à celui du département (13,8%).

En 2022, 292 entreprises ont été créées, parmi lesquelles 186 étaient des entreprises individuelles, principalement dans le secteur des services (26,9% secteur du commerce/transport/hébergement/restauration).

A noter par ailleurs que 18,8% sont dans le secteur de la construction.

Le tissu économique de la CCAM est caractérisé par la surreprésentation des entreprises unipersonnelles et 97% des entreprises comptent moins de 10 salariés (TPE).

La répartition de l'emploi sur la CCAM est marquée par les 2 pôles principaux : Vic-en-Bigorre (2 284 emplois) et Maubourguet (1 715 emplois) qui regroupent pratiquement 60% des emplois du territoire.

Les communes de Vic en Bigorre, Rabastens de Bigorre, Maubourguet et Andrest regroupent 40% des établissements actifs.

Dans sa globalité, le territoire est dépendant des bassins économiques de Tarbes au Sud et de Pau à l'Ouest.

La CC Adour Madiran affiche un indice de concentration de l'emploi de 70,5 emplois proposés sur le territoire pour 100 actifs. En comparaison, la valeur de l'indice départemental est de 100,6.



Cadre de vie et logements

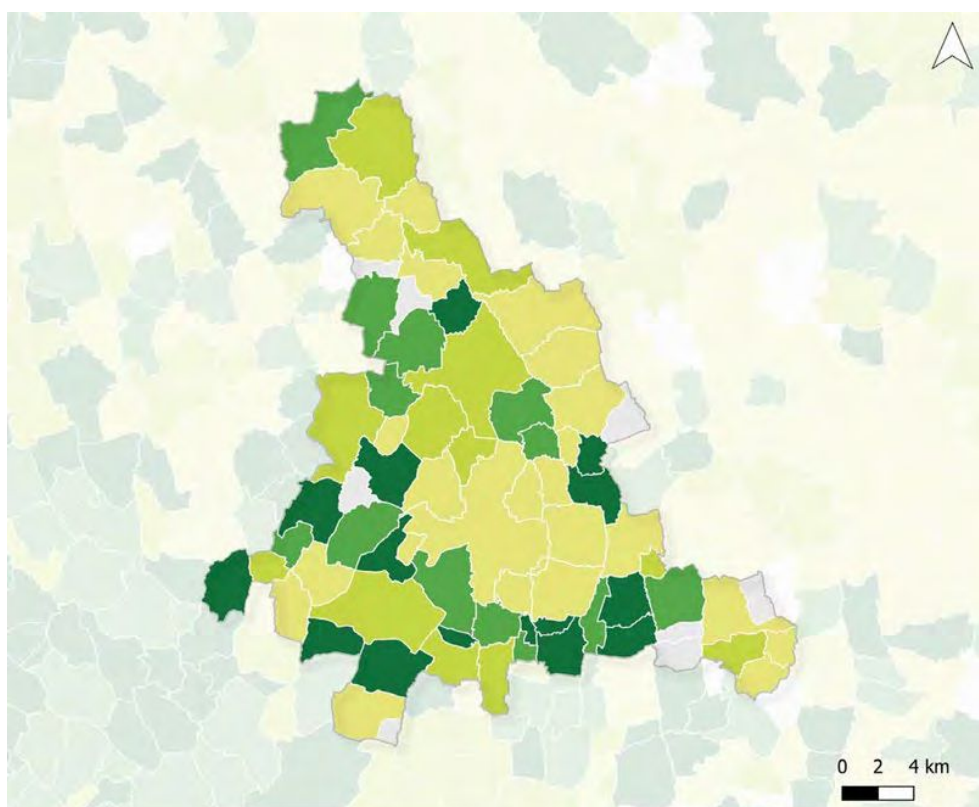
Le logement

La CC Adour Madiran compte 12 827 logements, alors que ce chiffre était de 10 101 en 1999. Cela représente une évolution de +21 % en 25 ans.

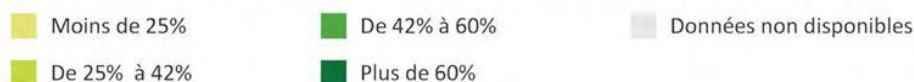
Ces dix dernières années, le parc a augmenté de 1 455 unités soit une hausse de 12,9%, proche de la moyenne départementale (12,6%).

Toutefois, le nombre de constructions annuelles en 2023 était de 50 contre 164 en 2020. Soit une forte baisse de 69,5%

Dans son ensemble, le parc de logements est plutôt ancien : 46 % des résidences principales datent d'avant 1970 (45 % pour le parc du département).



Part des logements classés A, B ou C au Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)



On retiendra par ailleurs que les logements sont majoritairement propriétaires (78%), ce qui est supérieur à la moyenne départementale (65%).

Le parc social est faible. En 2023 il était composé de 266 logements, soit à peine 2,5% des résidences principales alors que ce taux est de 11,4% pour le département. Ce parc est en baisse sur la période 2019-2023 avec un taux d'évolution de -11,6%.

Sur le territoire Adour Madiran, la demande en locatif social était de 106 demandes actives en 2019.

En matière de logement, d'autres indicateurs peuvent être mobilisés tels que :

- En moyenne, le temps de résidence dans le même logement est de 21 années. Ce chiffre est supérieur à celui enregistré pour le Département des Hautes-Pyrénées (18 années).
- En 2020, 52% des logements de l'EPCI avaient 5 pièces ou plus contre 33% pour la France métropolitaine.

Services et équipements

Sur une échelle de 0 à 4 établie par l'INSEE pour définir le niveau de centralité d'une commune, Vic en Bigorre, Maubourguet et Rabastens occupent une fonction de niveau 2 correspondant à un centre intermédiaire d'équipements et de services alors qu'Andrest, Castelnau-Rivière-Basse et Madiran ont une fonction de centralité de niveau 1 correspondant à un centre local d'équipements et de services.

En matière d'enseignement, les établissements scolaires accueillent les élèves de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur avec des formations post-bac au lycée agricole de Vic en Bigorre. Pour l'année scolaire 2023-2024, 1536 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement du 1er degré (classes maternelles et élémentaires).

Concernant l'offre de services publics de proximité pour les démarches du quotidien dans le département des Hautes-Pyrénées, trois structures labellisées France services sont installées à Vic en Bigorre, Rabastens de Bigorre et Maubourguet.

Le territoire Adour Madiran compte 19 médecins généralistes (dont 5 salariés) et 160 praticiens de santé toutes spécialités confondues. L'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issues des territoires environnants. Avec une valeur de 3,5 consultations par an et par habitant, cet indicateur est plus faible que la moyenne départementale (4,2).

Comme pour l'ensemble des territoires ruraux du département, les enjeux autour de la mobilité sont importants. Le pourcentage d'actifs qui changent de commune pour se rendre sur leur lieu de travail est de 73,4%, supérieur au taux départemental (66,8%). Ce taux est en hausse depuis 2007.

Équipements liés à l'enfance et la jeunesse

33 ÉCOLES

Andrest
 Artagnan
 Caixon
 Camalès
 Escaunets
 Escondeaux
 Labatut-Rivière
 Lafitole
 Larreule
 Lascazères
 Lescurry
 Liac
 Madiran
 Marsac
 Maubourguet - Camescasse
 Maubourguet - Nina Simone
 Monfaucon
 Peyrun
 Pontiacq-Viellepinte
 Pujo
 Rabastens de Bigorre
 Saint-Lézer
 Saint-Sever-de-Rustan
 Sarriac-Bigorre
 Sedze-Maubecq
 Sénac
 Siarrouy
 Sombrun
 Tostat
 Vic-en-Bigorre - Pierre Guillard
 Vic-en-Bigorre - Les Petits bois
 Vic-en-Bigorre - Saint Martin (privée)
 Vidouze

3 COLLÈGES

Maubourguet - Jean Jaurès
 Vic-En-Bigorre - Pierre Mendès France
 Vic-En-Bigorre - Saint Martin (privé)

3 LYCÉES

Vic-En-Bigorre - Pierre Mendès France (général)
 Vic-En-Bigorre - Pierre Mendès France (professionnel)
 Vic-En-Bigorre - Jean Monnet (enseignement agricole)

5 CENTRES DE LOISIRS

Lascazères
 Maubourguet
 Montaner
 Rabastens-De-Bigorre
 Vic-En-Bigorre

4 CRÈCHES ET MICO-CRÈCHES

Andrest - Les canalous
 Maubourguet - Au clair de Lune
 Tostat - Les Pitchouns
 Vic-En-Bigorre - Les Petits Loups

1 MAISONS DES ASSISTANTES MATERNELLES

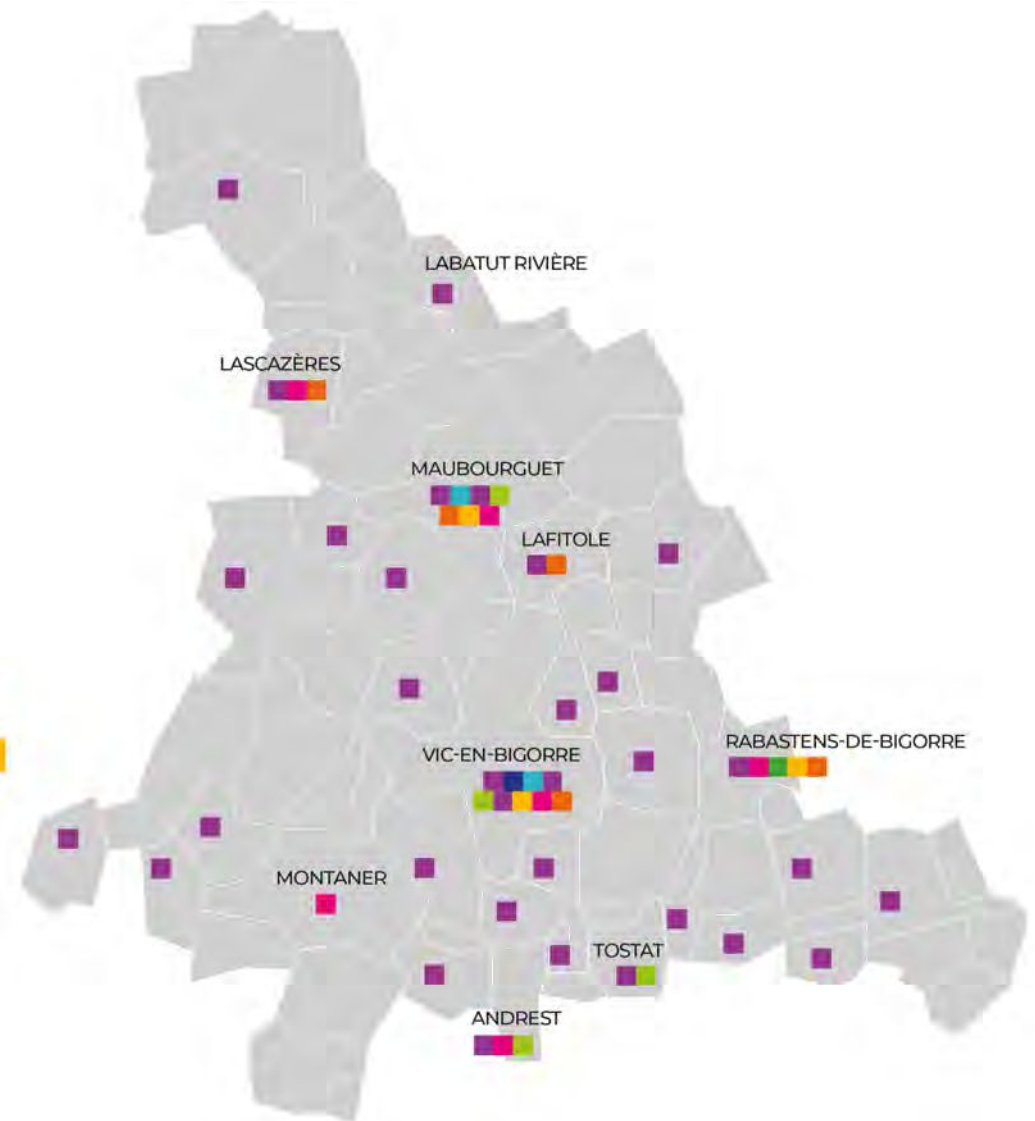
Rabastens-De-Bigorre

3 RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Maubourguet
 Rabastens-De-Bigorre
 Vic-En-Bigorre

4 LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS / PARENTS

Maubourguet
 Rabastens-De-Bigorre
 Vic-en-Bigorre



Equipements sports et loisirs

(Liste non exhaustive : La Base Permanente des Equipements (BPE) de l'Insee recensait une centaine d'équipements sportifs en 2016)

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Andrest
 - Terrain de basket extérieur + Stade de football
 Artagnan
 - Salle multisports (basket, badminton, tennis)
 - Salle de danse
 Bazillac
 - Stade de football
 - Court de tennis extérieur
 Camalès - Terrain de basket extérieur
 Caixon - Terrain de basket extérieur
 Casteide-Doat - Court de tennis extérieur
 Castelnau-R-B - Piscine
 Escaunets - Fronton de pala
 Lamayou - Mur de pala, Salle de volley
 Lahitte-Toupière - Padel
 Lascazères - Stade de football
 Lescurry - Court de tennis extérieur
 Madiran - Piscine
 Maubourguet
 - Parc des sports du Bouscarrets (rugby)
 Monfaucon - Court de tennis extérieur
 Monségur - Fronton de pala
 Montaner
 - Terrain de tennis extérieur
 - Stade de football
 - Parcours tir à l'arc
 Nouilhan - Terrain de basket extérieur
 Pujo - Court de tennis, Parcours santé
 Rabastens-De-Bigorre
 - Stade de rugby
 - Salle multisport (tennis, volley)
 - Salle de lutte
 - Court de tennis extérieurs
 Sarrrouy
 - Terrain de tennis extérieur
 - Terrain de basket extérieur
 Vic-en-Bigorre
 - Piscine Louis Fourcade
 - Complexe Menoni (stade, courts de tennis extérieur/intérieur, padel, mur de pala, gymnase)
 - City stade
 - Gymnase de la Herray (espace judo karate lutte,

salle de tir à l'arc)
 - Stade de football des arcales

SALLES DE SPECTACLE

Maubourguet - Centre d'Action Culturelle
 Rabastens-De-Bigorre - Petit Théâtre
 Vic-En-Bigorre - Tiers-lieu l'Atelier

CINEMA

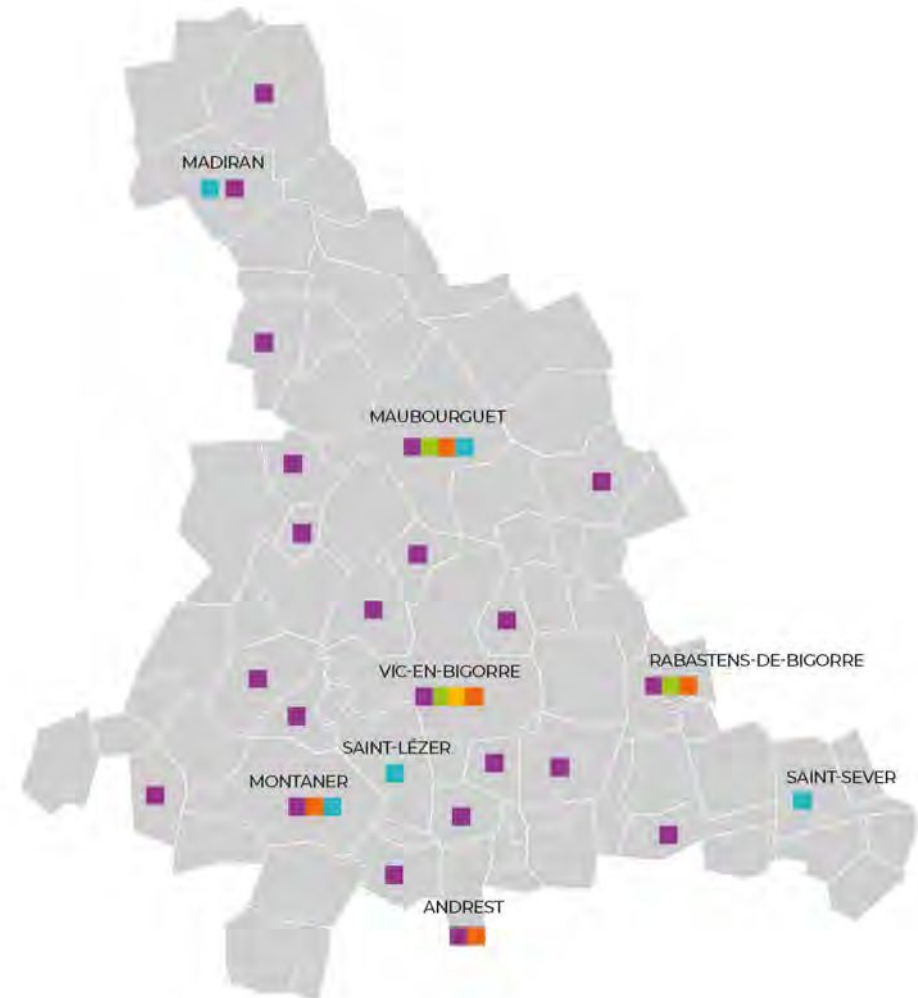
Vic-En-Bigorre - L'OCTAV

MÉDIATHÈQUES

Andrest
 Montaner
 Maubourguet
 Rabastens-De-Bigorre
 Vic-En-Bigorre

LIEUX DE VISITE

Madiran - Ancien prieuré
 Maubourguet - Musée archéologique
 Montaner - Château médiéval
 Saint-Lézer - Sentier Castrum Bigorra
 Saint-Lézer - Ancien prieuré
 Saint-Sever - Ancienne abbaye bénédictine



Equipements sanitaires et médico-sociaux

HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

Castelnau Rivière Basse - EHPAD Panorama de Bigorre
 Maubourguet - EHPAD résidence l'Emeraude
 Rabastens-De-Bigorre - EHPAD Curie Sombres
 Vic-En-Bigorre - Centre hospitalier de Bigorre :
 - EHPAD La clairière et les acacias
 - Structure d'Accueil Spécialisée Alzheimer (SASA)

LOGEMENTS ADAPTÉS / INCLUSIFS

Rabastens-De-Bigorre

PUBLICS SPECIFIQUES

Castelnau Rivière B. - Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)
 Lafitole - Centres de soins et de prévention en addictologie (CSAPA)
 Lascazères - Centre Roland Chavance (IME, IMPro, SESSAD)
 Maubourguet - Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)
 Vic-En-Bigorre - EPAS 65 (ESAT)

MEDECINE GÉNÉRALE

Andrest
 Maubourguet
 Rabastens de Bigorre
 Vic-en-Bigorre

PHARMACIE

Andrest
 Castelnau Rivière Basse
 Maubourguet
 Rabastens-De-Bigorre
 Vic-En-Bigorre

LABORATOIRE ET RADIOLOGIE

Maubourguet
 Vic-En-Bigorre

SOINS INFIRMIERS

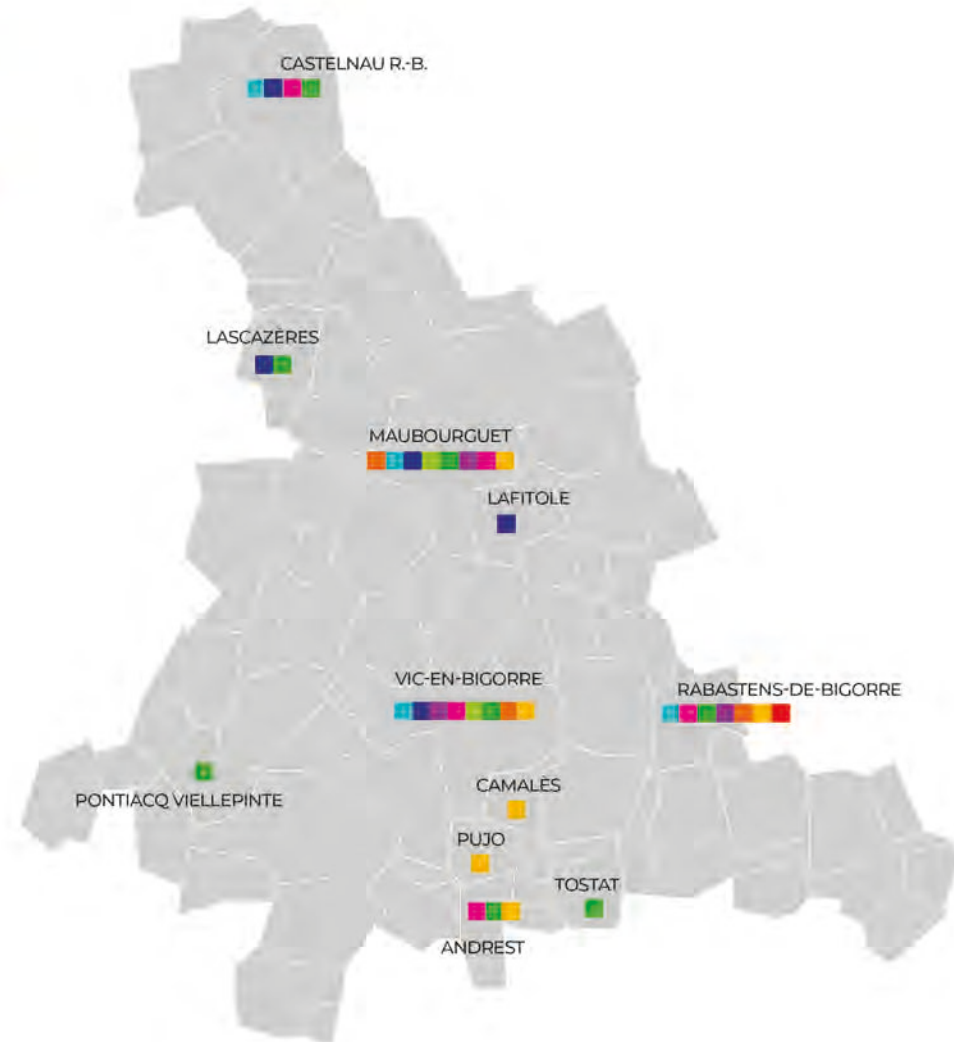
Andrest
 Castelnau Rivière Basse
 Lascazères
 Maubourguet
 Pontiacq Viellepinte
 Rabastens-De-Bigorre
 Tostat
 Vic-En-Bigorre

SOINS DENTAIRES

Maubourguet
 Rabastens-De-Bigorre
 Vic-En-Bigorre

AUTRES SPÉCIALITÉS

Cardiologie
 Vic-En-Bigorre
Kinésithérapie
 Andrest
 Maubourguet
 Pujo
 Rabastens-De-Bigorre
 Vic-En-Bigorre
Ostéopathie
 Andrest
 Maubourguet
 Rabastens-De-Bigorre
 Vic-En-Bigorre
Ophtalmologie
 Vic-En-Bigorre
Psychothérapie
 Maubourguet
 Vic-En-Bigorre
Sage-femme
 Vic-En-Bigorre
Gériatrie
 Vic-En-Bigorre
Orthophonie
 Andrest
 Rabastens-De-Bigorre
 Maubourguet
 Vic-En-Bigorre
Sophrologie
 Vic-En-Bigorre
Pédicure
 Camalès
 Maubourguet
 Vic-En-Bigorre
Diététique
 Maubourguet
 Vic-En-Bigorre
Orthoptie
 Vic-En-Bigorre



Synthèse des atouts, faiblesses et enjeux du territoire

Dynamique démographique	
<u>Constat</u> - Solde naturel négatif (-0,4 de 2015 à 2021) - Taux de Natalité négatif (7%de 2015 à 2021) - Indice de vieillissement élevé (130) - Accentuation du vieillissement - Part des personnes seules en augmentation - Part des ménages avec enfant en baisse - Des foyers aux revenus relativement bas	<u>Enjeux</u> - Isolement des personnes âgées - Accueil des nouveaux habitants et maîtrise du développement urbain - Renouvellement démographique, attraction des jeunes actifs
Emploi et développement économique	
<u>Constat</u> - Un tissu entrepreneurial dynamique, constitué de TPE - Un développement essentiellement endogène - Deux périmètres AOC - Un taux de chômage relativement important	<u>Enjeux</u> - Transmissions des entreprises artisanales - Développer l'œno et l'agrotourisme
Logement	
<u>Constat</u> - Nombre de logements en augmentation - Parc de logement plutôt ancien - Parc de logement social plutôt faible	<u>Enjeux</u> - Adapter le parc de logements aux évolutions démographiques et notamment au vieillissement de la population - Résorption de l'habitat insalubre ou énergivore - Développer une offre de logements abordables
Equipements et services	
<u>Constat</u> - Dynamique de regroupement pédagogique permettant de pérenniser l'offre scolaire - Peu d'offre en matière d'accueil de la petite enfance - Une offre de santé qui se développe avec la création d'un Centre de santé intercommunal - 3 espaces labellisés France Services facilitant l'accès aux services publics	<u>Enjeux</u> - Renforcer et stabiliser l'offre de soins - Développer une offre de service notamment à destination des personnes âgées et de la petite enfance - Rationaliser le maillage des établissements scolaires au regard des projections en matière d'effectifs

Les compétences :

Au regard des éléments de diagnostic et des attentes de la population, la Communauté de Communes met en œuvre un politique déclinée dans le cadre de compétences règlementaires.

A noter, la loi n°2015-991, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce l'intégration des Communautés de Communes en étendant, d'une part, la liste de leurs compétences optionnelles et en leur attribuant, d'autre part, de nouvelles compétences obligatoires.

Le projet communautaire s'organise autour d'un fil conducteur : l'accompagnement de la population à tous les âges.

Les compétences obligatoires :

- L'aménagement de l'espace

Approuvé le 25 novembre 2021, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) définit les règles d'occupation des sols des 72 communes membres.

La planification urbaine à l'échelle de l'intercommunalité comme bassin de vie permet d'organiser, au plus près des besoins, l'implantation des services, des entreprises, de l'habitat, pour un développement durable et équitable du cadre de vie.

- Le développement économique

La Communauté de Communes Adour Madiran soutient et développe son tissu économique en déployant des opportunités et des solutions d'implantation ou d'agrandissement pour les entrepreneurs.

A ce jour, la CCAM compte 9 hôtels d'entreprises, 5 zones industrielles, 2 zones commerciales, 1 zone d'activité économique et 1 zone agricole bio réparties sur les communes de Andrest, Maubourguet, Montaner, Rabastens de Bigorre et Vic en Bigorre.

- L'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil et d'insertion des gens du voyage (approuvé pour la période 2018-2023) fixe les orientations relatives au logement des gens du voyage. Ces orientations sont déclinées à l'échelle des EPCI compétents.

Dans ce cadre, la CCAM assure la gestion et l'entretien des aires d'accueil de Vic en Bigorre (15 emplacements) et de Maubourguet (8 emplacements).

A noter, le territoire Adour Madiran compte 60 ménages sédentaires (propriétaires de terrains non constructibles ou en stationnement quasi-permanent sur les aires).

- **La collecte et le traitement des déchets**

La CCAM organise la collecte et le traitement des déchets pour 12000 foyers.

En 2018, la collectivité a remplacé la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (calculée d'après la valeur locative) par la redevance incitative (facturation subordonnée à la production réelle de déchets non recyclables). Les usagers sont de fait plus attentifs et impliqués dans le tri sélectif.

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Les problématiques d'inondations deviennent prégnantes sous l'effet du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Intégrés au Plan Local d'Urbanisme, les enjeux de la Gemapi nécessitent une approche transversale et s'organisent avec les différents services.

Les compétences facultatives :

- La collecte et le traitement des déchets

La CCAM organise la collecte et le traitement des déchets pour 12000 foyers.

En 2018, la collectivité a remplacé la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (calculée d'après la valeur locative) par la redevance incitative (facturation subordonnée à la production réelle de déchets non recyclables). Les usagers sont de fait plus attentifs et impliqués dans le tri sélectif.

- Protection et mise en valeur de l'environnement

- Le territoire Adour Madiran compte 6000 installations d'assainissement non collectif. Outre leur mission de contrôle, les agents du SPANC assurent des missions de conseil et de sensibilisation auprès des communes et des habitants.
- La Communauté de Communes œuvre également sur le champ de la transition énergétique avec le réseau « chaleur bois énergie » qui consiste à brûler des déchets de bois (biomasse) pour alimenter en eau chaude 14 bâtiments publics (administratifs, scolaires, sportifs, etc).
- La Communauté de Communes est également partenaire de l'Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM) dans le cadre de la recherche sur les panneaux photovoltaïques organiques.

- Politique du logement et du cadre de vie

Dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat), la Communauté de Communes a contribué à la rénovation énergétique de 270 habitations entre 2018 et 2020. Cela représente 3 millions d'euros de travaux générés pour les entreprises locales.

La politique conduite en faveur de l'habitat privé vise 4 objectifs majeurs :

- Adapter les logements à la perte d'autonomie,
- Gagner en performance énergétique,

- Accroître le parc locatif en centre-bourg,
- Résorber l'habitat vétuste.

La CCAM est par ailleurs partenaire de Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées.

- Fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

Afin de favoriser l'accès pour tous au sport et à la culture, la Communauté de Communes entretien ou assure le fonctionnement d'équipements culturels et patrimoniaux d'intérêt communautaire :

- Réseau de 5 médiathèques
- L'Atelier (comportant une salle de cinéma, un Fab Lab, un comptoir jeune)
- Château de Montaner (fin gestion au 31-12-2024)
- Abbaye de Saint Sever de Rustan
- Espace aquatique Louis Fourcade à Vic En Bigorre

Pour renforcer la présence et le maillage culturel, la collectivité propose une programmation annuelle « itinérante » avec des spectacles « hors les murs ».

Elle sensibilise également le jeune public via des opérations spécifiques, notamment à destination des scolaires.

- Construction, entretien et/ou fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- Entretien et gestion de 33 sites école
- Organisation de l'accueil péri et extrascolaire (5 centres de loisirs)
- Fonctionnement de la restauration scolaire
- Partenariat avec Conseil Régional et le Conseil Départemental pour le transport scolaire.

La CCAM privilégie une approche raisonnée dictée par l'intérêt des enfants. La mise en commun d'équipements, de matériels et de personnels qualifiés, garantit l'équité et la qualité du service à l'échelle de l'intercommunalité.

- Action sociale d'intérêt communautaire

- Sur le volet de la petite enfance, la CCAM cherche à déployer des modes de garde complémentaires (crèches, maison d'assistantes maternelles). Elle est également partenaire des structures dédiées à la petite enfance (relais d'assistantes maternelles, lieux d'accueil enfants parents).
- En 2020, la Communauté de Communes a candidaté au dispositif expérimental « zéro chômeurs ».
- Depuis 2021, la CCAM propose à la location 9 logements inclusifs sur la commune de Rabastens de Bigorre, pour les personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap.
- Pour favoriser l'accueil de nouveaux professionnels de santé et maintenir l'offre de soins de premier recours, la Communauté de Communes conduit en partenariat avec le PETR du Val

27/11/2024

d'Adour, une politique proactive déclinée dans le « projet de santé par l'acquisition et la gestion des groupes médicaux de Maubourguet et de Rabastens de Bigorre (intégration du secrétariat, maintenance matérielle et immobilière), la création de la Maison de Santé pluriprofessionnelle de Vic En Bigorre, la création d'un Centre de Santé pour le salariat de 5 médecins généralistes, et dernièrement la gestion d'un centre de dépistage puis de vaccination contre la COVID-19.

- Une commission d'élus mène actuellement la réflexion de l'opportunité d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

- Aménagement et entretien de bâtiments publics d'intérêt communautaire

Les locaux de la gendarmerie nationale de Vic en Bigorre sont reconnus d'intérêt communautaire.

- Exploitation des réseaux de communication électroniques

La Communauté de Communes soutient le déploiement de la fibre.

- Autres services d'intérêt communautaire

- Depuis janvier 2020, le territoire Adour Madiran compte 3 espaces labellisés « France Services ». Dans ces espaces, les agents de la Communauté de Communes orientent et aident les habitants à effectuer leurs démarches administratives en ligne avec les opérateurs France Travail, Direction Générale des Finances Publiques, La Poste, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse, etc.

Les espaces France Services sont des « guichets d'accueil polyvalent » visant à rapprocher les services publics des usagers mais également à compenser une possible fracture numérique.

I-3. L'articulation de tous les dispositifs partenariaux entre Communauté de Communes Adour Madiran au plus près de la réussite de chaque élève

Les élus de la Communauté de Communes Adour Madiran ont fait, depuis la création de la collectivité au 1^{er} janvier 2017, de la compétence « écoles » une priorité avec toujours en ligne de mire de placer l'enfant au cœur de toutes les réflexions.

L'objectif est de travailler sur l'offre scolaire de premier degré (écoles maternelles et élémentaires de gestion communautaire) de manière concertée entre les services de l'Education Nationale, la Préfecture et le Département des Hautes-Pyrénées et la Communauté de Communes Adour Madiran.

Dès lors, le PEDT a l'ambition de mieux articuler les différents temps de l'enfant en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs impliqués afin de donner de la cohérence à la journée de l'enfant et, par ricochet, les conditions de sa réussite scolaire et de son épanouissement.

Le département des Hautes-Pyrénées - et le territoire Adour Madiran en particulier - présente en effet des caractéristiques rurales certaines : faible densité de population, taux d'espaces agricoles important, communes de tailles diverses, éloignement géographique des villes, problèmes de mobilité, difficultés d'accès à l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte géographique, économique et démographique difficile, les écoles du territoire Adour Madiran doivent faire face à des baisses d'effectifs importantes à chaque rentrée scolaire.

En dépit de la situation des effectifs qui questionne chaque année un peu plus sur le maillage territorial des écoles et des conditions d'enseignement dans des classes multi-niveaux avec un seul enseignant sur site, les élus communautaires œuvrent pour l'accès à une école de qualité sur tout le territoire par différents leviers d'action dont les essentiels, à côté de l'élaboration et de l'évaluation du PEDT, sont :

↳ **une démarche expérimentale proposant à l'enfant un parcours cohérent** : il s'agit de réorganiser réseau scolaire de 1^{er} degré avec un projet de création d'une école sise au collège de Maubourguet accueillant des élèves scolarisés en CM1 CM2 de 3 écoles de la CCAM au collège Jean Jaurès de Maubourguet à compter de la rentrée de septembre 2023.

Pour rappel, le cycle 3 relie les deux dernières années de l'école primaire et la première année du collège. A cette fin, des classes de CM1 et de CM2 composées des élèves de ces 3 sites actuels seront hébergées, ainsi que leurs enseignants professeurs des écoles, au collège dans un souci de continuité pédagogique, de consolidation des apprentissages fondamentaux (lire, écrire et compter) engagées au cycle 2 mais aussi de permettre une meilleure liaison entre le primaire et le collège. Dans plusieurs domaines d'enseignement, des échanges de service entre enseignants des 1^{er} et 2nd degrés permettraient ainsi aux élèves de bénéficier d'un continuum pédagogique de qualité.

↳ **l'inclusion, la prise en compte de la différence** : avec le soutien à la scolarisation des élèves en situation de handicap pour que chaque élève à besoins éducatifs particuliers puisse être scolarisé et accompagné, tant dans les temps scolaire que péri et extrascolaire, par des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) en particulier (complémentarité des contrats sur les temps scolaire, péri et extrascolaire, formation des personnels, ...). Cela s'est traduit par la signature d'une convention de coopération entre les services de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées et la Communauté de Communes Adour Madiran dans le cadre du **PIAL Adour-Vic-Maubourguet** en 2021.

↳ **les mêmes chances à tous les élèves sur tout le territoire** : avec le dispositif **Territoires Éducatifs Ruraux**. Ce programme s'adresse aux territoires fragilisés par leur situation géographique (ruralité, zone de montagne, villes isolées) et se déploie autour d'un réseau constitué d'au moins un collège (voire un lycée) et ses écoles de rattachement.

Sur l'expérimentation 2021, 9 territoires ont été retenus, soit 1 par département de l'Académie sauf pour les Hautes-Pyrénées où 2 territoires ont été choisis, dont Adour Madiran.

Cela se traduit par une convention partenariale entre l'Académie de Toulouse, les services académiques des Hautes-Pyrénées, la Préfecture des Hautes-Pyrénées, le Département des Hautes-Pyrénées et la Communauté de Communes Adour Madiran en 2022 qui fixe les orientations stratégiques et le plan

27/11/2024

d'actions du territoire éducatif rural Adour Madiran autour de l'ambition de la réussite de tous les élèves du territoire et de la compensation des inégalités territoriales.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 065-200072106-20241212-DEL20241212_16-DE



DOCUMENT DE TRAVAIL

2^{ème} PARTIE

LE PEDT, un PROJET GLOBAL à l'ÉCHELLE DE l'INTERCOMMUNALITÉ

2.1 Le champ d'application du projet

Le projet éducatif territorial 2024-2026 a pour objectif d'organiser les activités périscolaires et extrascolaires prolongeant et complétant le service de l'éducation, en cohérence avec les dispositifs existants.

Le PEDT est élaboré à l'initiative de l'EPCI, ici la Communauté de Communes Adour Madiran et associe l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation, dans la journée de l'enfant (enseignants, éducateurs, animateurs, familles, collectivités...)

2.1.1. Présentation du porteur de projet

	Communauté de Communes Adour Madiran Élus pilotes : Frédéric RÉ, Président, Véronique THIRAUT, Vice-Présidente, en charge des affaires scolaires, Magali LARRANG, élue en charge de la commission péri & extrascolaire Coordonnateurs du PEDT : Sandrine BONNET (DGS) et Benoît LARY (responsable du service enfance et jeunesse) ✉ : 21, place du Corps Franc Pommiès 65500 VIC EN BIGORRE ☎ : 05.62.31.68.84 Courriel : service.enfance@adour-madiran.fr benoit.lary@adour-madiran.fr Site internet : adour-madiran.fr
---	---

2.1.2 Territoire et public concerné par le PEDT

Le Projet Educatif Territorial concerne l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran.

A ce jour, 1519 enfants scolarisés dans les 31 établissements scolaires de la Communauté de Communes sont concernés par ce nouveau PEDT.

	critères des effectifs scolaires											Exercice isolé
	effectifs 18/19	effectifs 19/20	effectifs 20/21	effectifs 21/22	effectifs 22/23	effectifs 23/24	effectifs 24/25	Prévisionnel effectifs 25/26	nombre de classe	Elèves classe 24/25	Nbre de niveaux par classe	XX = enseignant + Atsem X = isolé
Andrest (tous les niveaux)	134	132	130	132	126	122	125	111	6	20,8	2 niveaux	
RPI Camales Bazillac Artagnan	90	100	88	84	85	70	71	67	4	17,75	2 niveaux	
Camales (PS-MS-GS-CP)	30	34	39	38	30	33	32	37	2	16	2 niveaux	
Bazillac (CE1-CE2)	17	21	13	15	17	0	0	0	0	0		
Artagnan (CE2-CM1-CM2)	43	45	36	31	38	37 (CE1 à CM2)	39 (CE1 à CM2)	30 (CE1 à CM2)	2	19,5	2	
RPI Caixon Larreule	52	46	42	39	47	46	42	46	2	21		
Caixon (PS-MS-GS)	12	13	17	20	25	25	23	24	1	23	3	XX
Larreule (CP-CE1-CE2)	40	33	25	19	22	21	19	22	1	22	3	X
RPI CRB Madiran	71	67	71	57	55	55	62	57	3	20,6		
Madiran (tous les niveaux)	55	67	71	57	55	55	62	57	3	20,6	2,7	
RPI Escondeaux Lescurry Sarriac	81	74	75	73	71	72	77	74	4	19,25	2	
Escondeaux (PS-MS)	20	21	25	18	19	18	22	15	1	22	2	XX
Lescurry (GS-CP)	39	19	12	19	20	17	17	17	1	17	2	XX
Sarriac CE1-CE2-CM1-CM2)	22	34	38	36	32	37	38	42	2	21	2	
Labatut Rivière (TPS à CP)	46	32	32	33	36	24	17	18	1	17	5	xx
RPI Liac Lafitole Monfaucon	74	80	70	76	72	70	73	74	4	18,25	2,1	
Liac (PS-MS-GS)	25	26	22	24	24	16 (PS - MS)	23 (PS - MS)	18 (PS - MS)	1	23	3	
Lafitole (CP-CE1-CE2)	32	31	34	30	34	34 (GS à CE2)	33 (GS à CE2)	39 (GS à CE2)	2	16,5	XX	
Monfaucon (CM1-CM2)	17	23	14	22	14	20	17	17	1	17		X
RPI Vidouze Sombrun Lahitte	51	56	55	52	58	43	37	35	3	18,5	3	
Vidouze (PS-MS-GS)	20	23	23	13	23	18	20	18	1	20	3	XX
Sombrun (CP-CE1)	14	12	13	21	19	25 (CP à CE2)	17 (CP à CE2)	17 (CP à CE2)	1	17	2	x
Lahitte (CE2-CM1-CM2)	17	21	19	18	23	0	0	0	1	0	3	

27/11/2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 065-200072106-20241212-DEL20241212_16-DE

RPI Lascazères Soublecause	40	34	29	26	25	18	9	9				
Lascazères (TPS, PS, MS, GS, CP)	18	16	17	13	12	18 (TPS à CE2)	9 (TPS à CP)	9 (TPS à CP)	1	9	5	XX
Soublecause (CE1-CE2-CM1-CM2)	22	18	12	13	13	0	0	0	0	0	0	
RPI Sarniguet Marsac Tostat	119	119	118	117	112	103	100	92	5	20		
Sarniguet (TPS- PS)	23	24	23	26	23	24	21	16	1	21	2	XX
Marsac (MS-GS)	21	21	26	25	24	23	18	16	1	18	2	XX
Tostat (CE1-Ce2-Cm1CM2)	75	74	69	66	65	56	61	60	3	20,3	2	
Maubourguet groupe scolaire	157	121	158	167	169	185	193	192	9	21,4	1,25	
RPI Saint Sever Senac Peryrun	72	71	76	72	72	63	65	58	3	21,6	2,6	
Saint Sever de Rustan (PS-MS-GS)	25	22	26	22	22	18	17	17	1	17	3	XX
Senac (CP-CEE)	24	22	25	24	17	20 (CP à CE2)	24	18	1	24	2	X
Peryrun (CM1-CM2)	23	27	25	26	33	25	24	23	1	24	3	X
Pontiac Viellepinte (PALAY) groupe scolaire	114	121	121	124	115	112	110	95	5	22	2	
RPI Saint Lezer Pujo	66	62	61	57	58	59	60	59	3	20		
Saint Lezer (PS-MS-GS)	35	22	22	18	20	19	20	25	1	20	3	XX
Pujo (CP- CE1-CE2-CM1-CM2)	31	40	39	39	38	40	40	34	2	20	2,5	
Rabastens de Bigorre groupe scolaire	135	121	122	115	109	104	101	108	6	16,8	2,4	
Siarrouy tous les niveaux	56	59	59	62	61	70	84	76	4	21	3	
Vic en Bigorre	318	305	282	285	266	275	257	239	12	21,41	1,85	
Petits bois maternelles (PS-MS-GS)	109	104	91	79	80	80	82	88	4	20,5	2	
Pierre Guillard Primaires (CP-CE1-CE2-CM1-CM2)	209	201	191	206	186	195	175	151	9	19,4	1	
Nina Simone (CM1-CM2)						26	32	29	2	16	2	



- © CCAM Carte scolaire 2024

LES SERVICES PERISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES :

D'après l'annexe,

La Communauté de Communes Adour Madiran compte :

- 32 sites de restauration ;
- 22 lieux de garderies avant et après l'école ;
- 6 sites d'accueil déclarés en ALAÉ_ accueil périscolaire ;
- 6 structures de loisirs se relaient pour l'accueil des enfants du territoire communautaire et hors territoire communautaire, le mercredi et pendant les vacances scolaires

				Ecoles de la Communauté de Communes Adour Madiran	Horaires d'accueil du matin	Horaires d'école/Temps scolaire lundi, mardi, jeudi et vendredi MATIN	Horaires Pause méridienne	Horaires d'école/Temps scolaire lundi, mardi, jeudi et vendredi APRES MIDI	Horaires d'accueil du soir
ALAÉ									
GARDERIE									
CANTINE									
ECOLE									
Andrest									
1	1	1	1	Groupe scolaire Simone Veil	7h30- 8h20	8h30-12h00	12h00- 14h00	14h00-16h30	16h30- 18h30
RPI Artagnan-Bazillac-Camalès									
1	1			Ecole d'Artagnan	-	8h30-11h50	11h50- 13h30	13h30-16h10	-
1	1	1		Ecole de Camalès	7h00- 8h30	8h40-12h00	12h00- 13h40	13h40-16h20	16h10- 18h30
RPI Caixon-Larreule									
1	1	1		Ecole de Caixon	7h30- 8h35	8h45-11h50	11h50- 13h20	13h20-16h15	16h15- 18h15
1	1	1		Ecole de Larreule	7h30- 8h50	9h00-12h00	12h00- 13h30	13h30-16h30	16h30- 18h30
RPI Concentré Madiran									
			1	Garderie de Castelnau-rivière-basse	7h30- 8h35				16h45- 18h30
1	1	1		Ecole de Madiran	7h30- 8h50	9h00-12h00	12h00- 13h30	13h30-16h30	16h30- 18h30
RPI Escondeaux-Lescurry-Sarriac									
1	1	1		Ecole de Escondeaux	7h30- 8h55	9h05-12h05	12h05- 13h35	13h35-16h35	16h35- 18h30
1	1			Ecole de Lescurry	-	9h10-12h10	12h10- 13h40	13h40-16h40	-
1	1	1		Ecole de Sarriac	7h30- 8h45	8h55-11h55	11h55- 13h25	13h25-16h25	16h25- 18h30
RPI Concentré à Labatut Rivière									
1	1	1		Ecole de Labatut Rivière	7h30- 8h50	9h00-12h00	12h00- 13h30	13h30-16h30	16h30- 18h30

RPI Lafitole-Liac-Monfaucon

1	1	1	Ecole de Lafitole	7h30-8h35	8h45-11h45	11h45-13h15	13h15-16h15	16h15-18h30
1	1	1	Ecole de Liac	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
1	1	1	Ecole de Monfaucon	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30

RPI Lahitte Touprière-Vidouze-Sombrun

	1		Ecole de Lahitte-Toupiere	7h30-8h50				16h30-18h30
1	1	1	Ecole de Sombrun	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
1	1		Ecole de Vidouze	-	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	-

RPI Lascazères

1	1	1	Ecole de Lascazères	7h30-8h35	8h45-12h00	12h00-13h30	13h30-16h15	16h15-18h30
---	---	---	---------------------	-----------	------------	-------------	-------------	-------------

RPI Marsac-Sarniguet-Tostat

1			Ecole de Marsac	-	8h55-11h55	11h55-13h25	13h25-16h25	-
1	1	1	Ecole de Sarniguet	7h30-8h40	8h50-11h50	11h50-13h20	13h20-16h20	16h20-18h30
1	1	1	Ecole de Tostat	-	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30

Groupe Scolaire Fernand Camescasse

1		1	Ecole de Maubourguet Maternelle	7h30-8h20	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
1	1		Ecole de Maubourguet Elémentaire	7h30-8h20	8h30-12h00	12h-13h30	13h30-16h00	16h-18h30

Ecole Nina Simone

1	1	1	Ecole de Maubourguet Elémentaire	-	8h30-11h30	11h30-13h00	13h00-16h00	-
---	---	---	----------------------------------	---	------------	-------------	-------------	---

RPI Peyrun-St Sever de Rustan-Sénac

1	1		Ecole de Peyrun	-	8h40-12h00	12h00-13h30	13h30-16h10	
1	1		Ecole de St Server de Rustan	-	8h35-11h50	11h50-13h20	13h20-16h05	
1	1	1	Ecole de Senac	7h30-8h35	8h45-12h05	12h05-13h35	13h35-16h15	16h15-18h30

RPI concentré de Pontiacq-Viellepinte

	1		Garderie de Ponson Dessus	7h30-8h20	-	-	-	16h30-18h30
1	1	1	Groupe Scolaire Le Palay	7h30-8h35	8h45-12h00	12h00-13h30	13h30-16h15	16h15-18h30

RPI Pujo-St Lézer

1	1	1	Ecole de Pujo	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
1	1	1	Ecole de St Lézer	7h30-8h35	8h45-12h00	12h00-13h30	13h30-16h15	16h15-17h45

27/11/2024

**RPI concentré Siarrouy-Tarasteix-
Talazac-Montaner**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le



ID : 065-200072106-20241212-DEL20241212_16-DE

1	Garderie de Montaner	7h00-8h25	-	-	-	16h50-19h00
1	Ecole maternelle à Siarrouy	7h30-8h35	8h45-11h45	11h45-13h15	13h15-16h15	16h15-18h30
1 1	Ecole Elementaire à Siarrouy	7h30-8h45	8h55-12h15	12h15-13h45	13h45-16h25	16h25-18h30

Rabastens de Bigorre

1 1 1	Groupe Scolaire Jacques Prévert	7h30-8h50	9h00-12h00	12h00-14h00	14h00-17h00	17h00-18h30
-------	---------------------------------	-----------	------------	-------------	-------------	-------------

Vic en Bigorre

1 1 1	Ecole Maternelle Vic en bigorre	7h00-8h50	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-16h30	16h30-19h00
1 1	Ecole Elementaire Vic en bigorre	7h00-8h35	8h45-11h45	11h45-13h45	13h45-16h45	16h45-19h00

32 31 22 6

L'ACCUEIL DU MERCREDI / L'ACCUEIL PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Les familles ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) le mercredi en période scolaire ainsi que pendant les vacances scolaires dans la structure d'accueil de leur choix, la journée ou la ½ journée, avec ou sans repas, en fonction de la capacité d'accueil.

L'ACCUEIL DU MERCREDI :

Sauf spécificités locales, la présence de l'enfant devra impérativement être confirmée et infirmée aux Directrices et Directeurs de ces structures, le lundi précédent le mercredi (J-2) avant 12h sous réserve des places disponibles.

L'ACCUEIL PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

La Communauté de Communes propose également un service d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires. Des équipes d'animateurs encadrent les enfants en proposant des animations collectives et ludiques. Les enfants peuvent être accueillis sur un des centres de loisirs sur inscription et dans la limite des places disponibles.

Site	Directrice	Adresse	Coordonnées	Horaires d'ouverture du mercredi	Horaires d'ouverture vacances scolaires
Rabastens de Bigorre	Dorian NARANJO	15, rue des Bourbalats 65 140 Rabastens	07.88.73.06.80 alsh.rabastens@adour-madiran.fr	7h30 - 18h30	7h30 - 18h30
Vic en Bigorre	Mélanie MANCHES	3, rue Pierre trouillé 65 500 Vic en Bigorre	05.62.31.98.74 melanie.manches@adour-madiran.fr	7h00-19h00	-
	Marion CAPRO ?	Siège : 17, rue Barrère de Vieuzac 65 500 VIC EN BIGORRE	07 68 72 32 28 mjcvic65@orange.fr	-	7h00-19h00
Montaner	Christine SAINT-GENEZ	Quartier Lasserre 65 640 MONTANER	06 31 05 50 61 alsh.montaner@adour-madiran.fr	7h30 - 18h30	7h30 - 18h30
Andrest	Marlène GARCIN	Siège : 33, Avenue du Pouey 65 420 IBOS	05.62.90.07.07 alsh.andrest@gmail.com	-	7h30 - 18h30
	Sandra VINCENS	32, Place de la république 65 390 ANDREST	06.43.27.47.65 alsh.andrest@adour-madiran.fr	7h30 - 18h30	-
Maubourguet	Laurent SEMEILLON	Groupe scolaire Fernand Camescasse. Allées Bergès. 65700 MAUBOURGUET	05.62.43.03.11 centredeloisirs-maubourguet@wanadoo.fr	7h30 - 18h30	7h30 - 18h00
Lascazères	Annabelle VALLE	7 rue des Pyrénées 65 700 LASCAZERES	05.62.96.91.37 / 06.47.18.51.24 centredeloisirs.lascazeres@gmail.com	7h30-18h00	8h00-18h00

Tarifs Communauté de Communes Adour Madiran

QF Caf	QF MSA	Demi-journée	Demi-journée + repas	Journée	Journée + repas	Supplément sortie
0-500	0-800 (Bon vacances déduit)	1 €	4,25	1,75	5 €	3 €
501-1000	800- 1200	3,25	6,5	4,25	7,5	3 €
1001-1200	1200-1400	5,75	9	6,75	10	3 €
1201 et plus	1400 et plus	7,75	11	8,75	12	3 €

Tarifs hors Communauté de Communes Adour Madiran

QF Caf	QF MSA	Demi-journée	Demi-journée + repas	Journée	Journée + repas	Supplément sortie
0-500	0-800 (Bon vacances)	2 €	5,25 €	2,75 €	6 €	3 €
501-1000	800- 1200	4,25 €	7,50 €	5,25 €	8,50 €	3 €
1001-1200	1200-1400	6,75 €	10 €	7,75 €	11 €	3 €
1201 et plus	1400 et plus	8,75 €	12 €	9,75 €	13	3 €

TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Départemental - service des transports scolaires - est responsable de l'organisation du ramassage et du transport des élèves le matin et le soir.

Les familles doivent effectuer les démarches d'inscription auprès de ce service.

Le transport est assuré au sein de tous les RPI, des lieux de garderie vers les écoles.

Sur certains secteurs, des points de montées et descentes des enfants dans les villages sont également prévus.

Seul le RPI de Tostat-Marsac-Sarniguet compte un seul lieu de restauration pour les élèves. Les enfants sont conduits à la cantine de Sarniguet pour y déjeuner puis reconduits vers leur école.

La Communauté de Communes est en charge de l'organisation.

Comme prévu par la Charte des transports scolaires,

Un accompagnateur – agent communautaire - est présent sur les services de transport scolaire lorsque les conditions suivantes sont réunies

Elèves en classe de maternelle :

- ✎ Véhicules ayant une capacité supérieure ou égale à 24 places,
- ✎ Présence d'un effectif minimum de 7 élèves de maternelle.

Par contre, quel que soit le nombre d'enfants ou la capacité du véhicule, un accompagnateur est obligatoirement présent lors du transport d'enfant âgé de moins de 3 ans.

Le transport des enfants vers les structures d'accueil le mercredi et pendant les vacances scolaires n'est pas assuré par la Communauté de Communes.

2.1.2 Durée du PEDT

La durée d'engagement contractuel entre la collectivité porteuse, ici la Communauté de Communes Adour Madiran, les services de l'État partenaires et les organismes financeurs est fixée à trois ans :

☒ 2024 – 2026

2.2 Les objectifs éducatifs du PEDT

Le but premier des objectifs éducatifs de ce PEDT 2024/2026 est de garantir une **continuité éducative** entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

C'est la raison pour laquelle les objectifs choisis ont été conditionnés d'après plusieurs critères :

- Se rapprocher au plus près des thématiques, besoins et problématiques remontés et/ou constatés sur le terrain,
- Faire en sorte que tous les acteurs éducatifs impliqués se sentent concernés par l'un ou l'autre des objectifs et permettre le partenariat éducatif,
- Mettre à profit toutes les ressources du territoire communautaire,
- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, notamment pour en faciliter le pilotage et l'évaluation.

Le nombre d'objectifs a été fixé à 3 et le nombre de sous-objectifs à 3 également.

Pour chaque objectif et sous-objectif sont indiquées les perspectives à suivre collectivement pour la mise en œuvre du projet éducatif territorial.

Objectif n° 1 : Favoriser le bien-être de l'enfant

Sous-objectif 1 : Proposer une offre éducative qui respecte les rythmes de l'enfant

PERSPECTIVES :

Depuis plusieurs années, les chercheurs s'intéressent aux rythmes de vie des individus, notamment celui des enfants car l'école est un lieu d'apprentissage et d'éducation qui vise la réussite de tous et que l'on ne peut pas dissocier les temps scolaires des temps péri et extrascolaires et des temps familiaux.

Un individu est soumis à des rythmes naturels (biologiques et physiologiques) modulés par des synchronisateurs naturels (les saisons, le jour, la nuit...) et des synchronisateurs artificiels (les emplois du temps, le calendrier scolaire, les besoins sociaux...).

Au niveau de l'année, il est relevé deux périodes difficiles : la Toussaint (entrée de l'hiver -> le jour diminue) ; fin février (sortie de l'hiver -> fatigue) ;

Au niveau de la journée, il y aurait deux temps de baisse de vigilance : le tout début de la journée avant 9h et entre 11h30 et 15h ; a contrario, il y aurait des moments favorables pour les apprentissages : entre 9h et 11h30 et après 15h, il est relevé une augmentation des capacités physiques. Après 16h et jusqu'à 17h30, les capacités intellectuelles augmentent. Il s'agit là d'une moyenne et chaque individu est différent.

Au niveau de la semaine, il n'y a pas de rythme hebdomadaire. Garder une organisation régulière des heures de levers, couchers, prises de repas serait idéale selon les principales recommandations retrouvées.

->C'est donc sur la journée que nous nous attacherons à travailler pour améliorer les rythmes de vie des enfants pour rendre les apprentissages plus efficaces et pour faciliter les relations entre individus.

Pour l'accueil des enfants le matin, il est conseillé de prévoir une mise en condition en douceur et un horaire de début d'école à 9h ou de début d'activité en accueil de loisirs aux alentours de 10h, notamment pour les plus petits.

La collation matinale n'est ni systématique ni obligatoire. Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutirait à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. Cependant, compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles qui peuvent entraîner des contraintes diverses et de l'arrivée matinale de certains enfants en garderie (7h/7h30), il peut être envisagé de proposer aux élèves un apport vitaminé dans la longue matinée. Cette collation pourrait être à base de fruits ou de fruits secs, barres de céréales... Elle pourrait avoir lieu sur le temps périscolaire pour les enfants arrivant dès l'ouverture de l'accueil du matin ou bien dès leur arrivée à l'école maternelle ou élémentaire et, dans tous les cas, au minimum deux heures avant le déjeuner.

Les actions mises en place sur le temps de pause méridienne pour respecter les rythmes de l'enfant doivent être poursuivies et étendues : pause méridienne d'au moins 1h30 avec un temps de repas qui ne doit pas excéder 60 minutes pour laisser un temps suffisant aux enfants de recharger les accus.

Le temps du repas devra rester pour les enfants un moment d'éveil au goût grâce au soutien de nos prestataires de cantine mais également un temps d'échanges, de convivialité et de plaisir.

Un échange pourra être engagé entre les enseignants et les agents en charge de l'encadrement sur le temps de restauration, au regard des temps partagés pour permettre aux enfants d'avoir un temps libre de quelques minutes avant l'entrée à la cantine. Il pourra également être envisagé des actions de retour au calme des enfants avant le retour en classe afin de répondre à la question de l'énervement des enfants : passage aux toilettes et proposition de boire.

La réflexion sur la prise en compte des enfants de maternelle notamment, les concernant, sur les contenus périscolaires spécifiques à mettre en place sera poursuivie et/ou améliorée/modifiée : la sieste, alternance de manière équilibrée de temps d'activité adaptés à leur âge suivis de temps de calme. Les aider à se repérer dans les lieux et à identifier les adultes qui les encadrent.

Un temps de formation à destination des agents communautaires à mettre à profit avec les enfants, sera proposé sur les thèmes : comprendre et accompagner les émotions, apaiser les tensions physiques et psychiques, mieux

27/11/2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

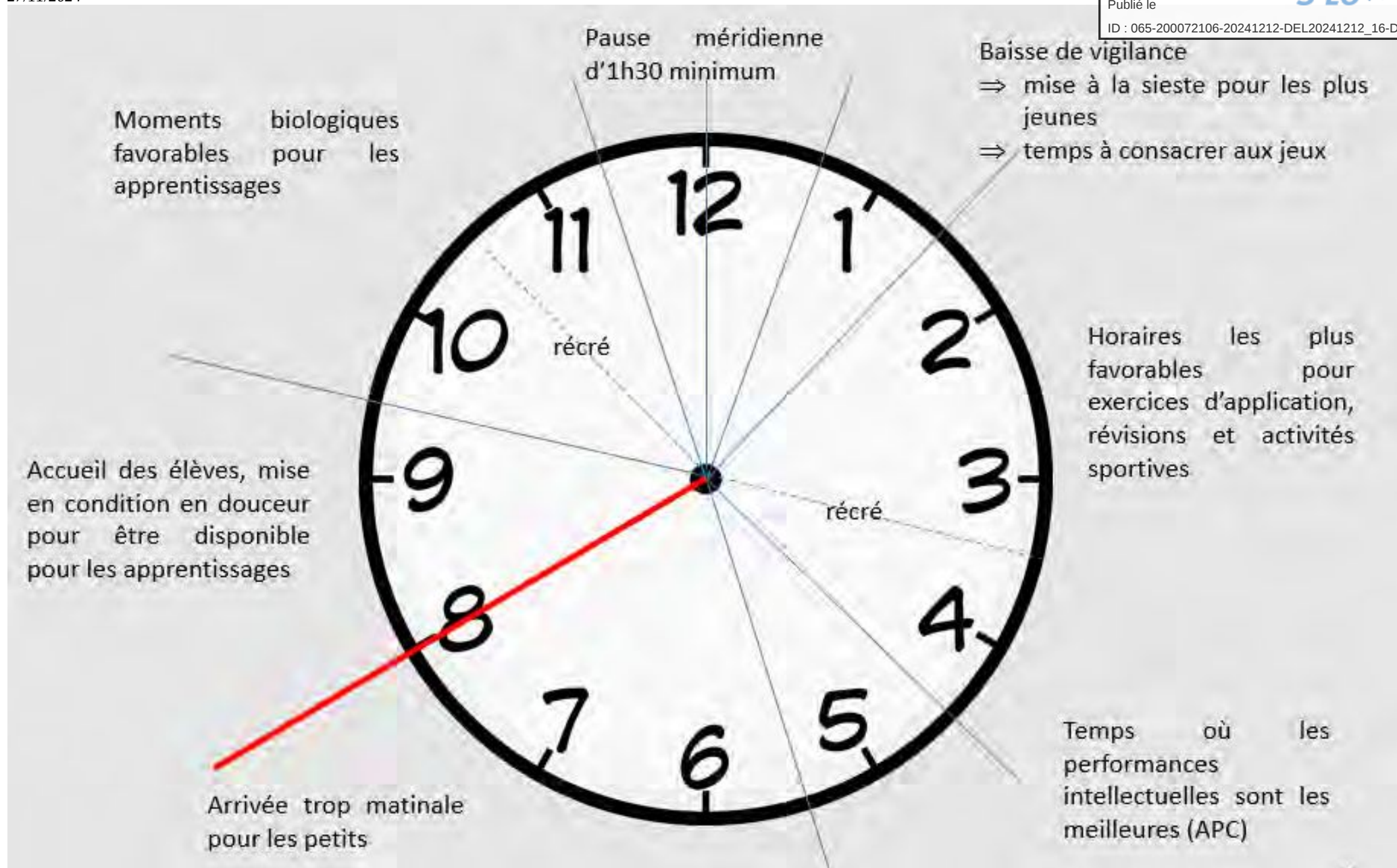


ID : 065-200072106-20241212-DEL20241212_16-DE

communiquer...

Enfin, Le PEDT doit être mis à profit pour réaliser une étude sur l'impact, notamment sur la fatigue des enfants, de la durée de fréquentation des structures d'accueil collectif, pour les enfants accueillis en journée continue, 5 jours dans la semaine, par exemple : fins de trimestre, fin d'année scolaire, période de ponts ...

DOCUMENT DE TRAVAIL



Sous-objectif 2 : Répondre aux enjeux de la santé physique et morale des enfants

PERSPECTIVES :

Niveaux : Maternelles/élémentaires

Il n'a jamais été autant question de santé que ces dernières années dans les écoles.

L'ensemble des acteurs socio-éducatifs s'accordent à dire qu'une santé physique et morale est essentielle dans le développement personnel de l'enfant. Il est donc important que dès le premier âge, la question de la santé soit abordée auprès des enfants. Nous en avons l'expérience au sujet de la variation de l'alimentation dans les menus des écoles, où la CCAM et les prestataires ont répondu aux attentes imposées par la loi. Les résultats sont encourageants car les menus végétariens sont assimilés par le plus grand nombre des élèves. La CCAM est décidée à poursuivre ses efforts sur la qualité alimentaire des repas servis aux enfants.

A présent, un accent doit être mis sur la santé. L'objectif sera d'apporter à toutes les tranches d'âge des savoirs, des comportements et attitudes pour une bonne santé physique et mentale.

L'hygiène corporelle et le brossage des dents

Brosser les dents d'un enfant est important pour de nombreuses raisons. Les dents temporaires permettent de maintenir la mâchoire des enfants bien droite, de garder l'espace nécessaire pour les dents définitives et jouent un rôle important **dans l'apprentissage de la mastication, du sourire et du langage chez les enfants**. Avoir des dents saines les aidera aussi à avoir confiance en eux et à **s'impliquer dans leur éducation et leur vie sociale**. Établir dès le début de bonnes habitudes bucco-dentaires pour façonner son comportement pour le reste de leur vie.

Chez les plus jeunes, la mise en place de ce travail peut permettre de recréer un lien avec la maison et mettre les enfants dans un confort affectif qui leur permettra de s'intégrer davantage à l'environnement de l'école. Qui plus est, ce travail est abordé en classe et le lien peut être trouvé sur la création d'outils, de supports, de méthodes pour aider les enfants.

Chez les plus grands, il s'agit dès à présent de commencer un travail de prévention santé. Comme il l'est démontré ci-dessus, cela a un impact sur la socialisation des enfants et leur capacité d'expression orale. Tout en développant les techniques de brossage, il semble approprié d'avoir un message préventif auprès des enfants.

Prévenir les secours en cas d'urgence

Les premiers gestes peuvent sauver des vies. Un des exemples marquants ces dernières années est ce petit garçon de 5 ans qui a sauvé son père victime d'un coma diabétique en appelant le 17. Dans la configuration actuelle de notre carte scolaire, **25% de nos classes se retrouvent isolées avec un enseignant seul avec sa classe**. En ce qui concerne **nos sites périscolaires, ce chiffre monte à 31%**.

Avec l'appui des gendarmeries, des centres de secours et des différentes professions médicales, il serait intéressant de pouvoir initier nos enfants à ces premiers gestes qui pourraient sauver la vie d'une personne.

Le sommeil

Selon une étude de l'Université de l'Ouest-de-Île-de-Montréal, le sommeil affecte la « consolidation » ou le renforcement de la mémoire, laquelle nous permet d'apprendre ou de développer des compétences. La privation de sommeil peut perturber cette consolidation, ralentissant la formation de la mémoire et inhibant les processus d'apprentissage.

L'attention peut être affectée de diverses façons lorsque les enfants manquent de sommeil. Les fonctions suivantes de l'attention contribuent toutes au fonctionnement diurne et sont toutes affaiblies en cas de manque de sommeil.

- La vivacité d'esprit, qui est notre degré d'éveil et de conscience,
- L'attention exécutive qui correspond à notre capacité de concentration en présence de stimuli perturbateurs,
- La vigilance qui est notre capacité à nous concentrer longtemps sur certaines choses.

À l'inverse, les enfants qui souffrent d'un trouble du déficit de l'attention (TDAH) ont souvent des problèmes de sommeil. Certaines découvertes suggèrent que la structure de leur sommeil est instable, qu'ils ont plus de mal à s'endormir et qu'ils ressentent plus de somnolences pendant la journée.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le TDAH et les troubles du sommeil, consulter la section du laboratoire ACS de Reut Gruber, Ph.D.

Le travail sur la santé est un enjeu majeur pour le territoire Adour Madiran. A Le **réseau de médecins sur le territoire Adour Madiran** pourra intervenir sur les écoles communautaires en lien avec le corps enseignant pour aborder ces thématiques, mais également sur les sites périscolaires.

Sous-objectif 3 : Favoriser la pratique d'une activité physique

PERSPECTIVES :

Niveaux : Maternelles/Elémentaires

Plus d'un jeune sur deux ne pratique pas l'activité physique recommandée d'au moins une heure par jour.

Parce qu'aujourd'hui, en France, 5 millions d'enfants sont aujourd'hui en surpoids, dont 1 million d'obèses, cette réalité nous oblige à prendre le problème au sérieux.

« **Bouger son corps** », ce n'est pas que faire du sport, l'activité physique est essentielle pour vivre mieux et pour cela il n'est pas nécessaire d'être un sportif de haut niveau.

L'enfant pourra être sensibilisé au fait que l'activité physique n'est pas liée obligatoirement à une pratique sportive intensive. La recommandation du PNNS, « bouger au moins 1 heure par jour » se traduit de plusieurs manières dans la journée ou dans la semaine, comme par exemple, aller à l'école, acheter le pain... à pied ou en vélo, participer aux travaux de jardinage, jouer au tennis de table, tondre le gazon, ...

Avec les enfants scolarisés en élémentaire, il pourra être abordé que, combinée à une alimentation adaptée, l'activité physique régulière contribue à limiter la prise de poids mais également un certain nombre de problèmes de santé comme les cancers, le diabète de type 2 (l'activité physique participe à la régulation du taux de sucre dans le sang), l'excès de cholestérol, les maladies cardiovasculaires, l'ostéoporose, etc. A contrario, les activités sédentaires (jeux vidéo, télévision, informatique...), lorsqu'elles envahissent le quotidien, ont des répercussions sur leur santé, leur moral, leur concentration, leur sommeil...

Ainsi, par diverses approches, les enfants pourront être sensibilisés aux conséquences positives d'une activité physique régulière, nécessaire à l'équilibre de leur corps qu'il faudra poursuivre à l'âge adulte.

L'activité physique a des effets positifs sur plusieurs aspects de la santé mais elle a également des effets positifs sur le plan psychologique : le bien-être, la confiance en soi.

Avoir une activité sportive donne l'habitude d'être actif plutôt que de regarder la télé des heures durant. Mais l'important n'est pas tant que l'enfant fasse des prouesses, c'est qu'il trouve du plaisir à faire du sport.

Elle est ainsi un frein à l'ennui et au grignotage.

L'enfant pourra être accompagné à découvrir le plaisir de bouger son corps sur différents rythmes de musique, d'améliorer un geste pour « marquer des paniers » au basket..., de s'entraîner dans un but artistique et esthétique.

Grâce aux rencontres sportives inter écoles ou inter centres, les enfants peuvent constater que l'activité physique et sportive est conviviale, qu'elle les aide à prendre confiance en soi, à faire des efforts et à se sociabiliser.

Les besoins d'activités physiques sont différents en fonction de l'âge.

Les besoins du corps sont différents en fonction des âges de la vie. Les enfants ont avant tout besoin de se socialiser et d'**apprendre en équipe**. Avant 5 ans, les **jeux d'éveil** permettraient à un enfant de se représenter son corps et de gagner en agilité. De 6 à 8 ans, l'activité sportive améliorerait son **orientation dans l'espace** et sa **coordination**. Après 8 ans, on se concentrerait sur la technique et la **précision des gestes**.

En maternelle, même si on ne parle pas encore de « sport », des séances d'activités psychomotrices et d'éveil physique de l'enfant sont conseillées : le **déplacement** (courir, ramper, sauter, rouler, glisser, grimper, nager...), l'**équilibre**, des **manipulations, projections, réceptions d'objets**. Des jeux de balle, des jeux d'opposition, des jeux d'adresse, des séances d'expression corporelle viennent compléter ces activités.

En fin du cycle de maternelle et avec les enfants de primaire, on pourrait s'attacher à découvrir de nouveaux sports. Comme souhaité dans le PNNS 2018/2019, à l'appui d'interventions d'associations sportives locales, les enfants seraient initiés aux **sports collectifs** (football, rugby, handball, basket, volley), aux **jeux de raquette** (tennis, badminton, ping-pong), à la **danse, au roller**.

Ces activités permettraient de préparer les futurs collégiens aux cours d'éducation physiques et sportives pratiqués dès l'entrée en 6^{ème}.

Dans un même axe, le savoir nager fait partie des compétences attendues à l'entrée au collège. La Communauté de Communes a fait le choix d'accompagner les équipes pédagogiques et les élèves dans ces apprentissages.

La collectivité finance intégralement le transport et les entrées piscine.

Objectif n° 2 : Sensibiliser à l'approche citoyenne**Sous-objectif 1 : Découvrir son territoire et le préserver****PERSPECTIVES :**

Niveaux : Maternelles/Elémentaires

L'éducation à l'environnement et au développement durable, grâce à des actions éducatives et de sensibilisation, doivent permettre une prise de conscience de la notion d'intérêt général impliquant la pratique de coopération et la prise de responsabilité en faveur de l'environnement. Une priorité particulière devrait être donnée aux activités qui permettraient que « **les enfants apprennent au contact de l'environnement** ».

Pour rendre l'enfant acteur des activités proposées, les notions devraient être abordées en trois étapes :

- ① Le questionnement (amener les enfants à se poser des questions, à poser des questions),
- ② La sensibilisation (apporter les informations nécessaires à la bonne compréhension -> rencontres, visites, images...),
- ③ Bilan/débat et actions (synthétiser les apprentissages et réfléchir ou œuvrer pour des actions concrètes).

Des **actions telles que la découverte de son territoire, de l'environnement naturel proche** (découverte des milieux aquatiques ou forestiers, de la faune et flore locale...) et **l'appropriation de ces espaces de vie doivent sensibiliser l'enfant à sa protection.**

Un exemple, « Comment protéger un espace forestier ou aquatique de la pollution humaine ? Découverte du milieu -> présence de déchets...-> Actions de sensibilisation au tri des déchets (intervention des ambassadeurs du tri) -> mise en place de composteurs, de poubelles de tri à l'intérieur de l'école et de la cantine, gestion des biodéchets dans les cantines.

Cette année scolaire, des animations pédagogiques devraient être à nouveau proposées aux enfants par la Maison de l'Eau de Ju-Belloc sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Une analyse critique de ses pratiques et de ses souhaits pourra conduire l'enfant à modifier ses comportements ou souhaits en vue de devenir un citoyen éco-responsable d'aujourd'hui et de demain.

La découverte du territoire peut s'étendre à la notion de découverte de l'organisation de son territoire.

L'enfant est replacé au cœur de son village, de sa commune.

Il peut être intéressant de permettre à l'enfant « futur citoyen » de connaître et comprendre le fonctionnement de sa commune (institutionnel et associatif), en mettant un nom, une fonction, un rôle sur un visage ou un lieu.

Cette période de découverte et d'acquisition de nouvelles connaissances doit donner envie à l'enfant de s'investir pour son village et de respecter, protéger le milieu dans lequel il évolue et grandit.

L'enfant doit s'apercevoir, au travers de rencontres, visites, balades et actions de sensibilisation concrètes, qu'il peut devenir acteur de la bonne gestion et préservation du lieu de vie qui l'entoure.

Il pourra être intéressant d'informer les enfants, qui eux-mêmes pourront à leur tour informer leurs parents, des actions et financements opérés par la collectivité - ici la Communauté de Communes Adour Madiran - ainsi que tous les partenaires institutionnels ou associatifs. « A quoi ressemblerait ma journée, mon école, si je devais venir à pied pas de transport scolaire ?... si je n'avais pas de chauffage dans la classe... ? si il n'y avait pas de cantine... » ?

Parce qu'il est important « d'éduquer au choix » et « non d'enseigner des choix », les actions menées ou à mener, choisies par et pour les enfants devraient être initiées ou poursuivies par un débat démocratique.

Des formations à l'éducation à l'environnement pourront être suivies par les animateurs comme initié en 2017, avec l'association Les Petits Débrouillards.

Sous-objectif 2 : L'accès et les usages aux technologies de l'information

PERSPECTIVES :

Niveaux : Maternelles/Elémentaires

Avec la démocratisation d'internet et des outils numériques (smartphones, ordinateurs, tablettes...), l'accompagnement de tous les enfants dans leur pratique numérique est important à développer.

La maîtrise des outils numériques par les enfants constitue un facteur de développement essentiel.

Lutter contre la fracture numérique et accompagner et éduquer aux usages du numérique constituent un axe éducatif et citoyen important pour l'enfant.

Il s'agira donc de promouvoir des actions permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Progresser dans l'utilisation des outils numériques,
- Permettre la création numérique,
- Développer un esprit critique.

Parce qu'il est difficile de nier l'importance aujourd'hui des réseaux sociaux dans notre société et auprès des jeunes enfants, parce qu'on aimerait à penser que les enfants en connaissent tous les rouages et tous les codes, tous les bienfaits et tous les dangers, parce qu'il s'agit en premier lieu d'enfants et parce qu'ils sont influençables, « en construction », et qu'ils manquent d'esprit critique,

Il est indispensable aujourd'hui **de sensibiliser les enfants aux limites de l'outil numérique, aux dangers et/ou abus potentiels.**

Il est nécessaire de les éduquer aux bons usages d'internet, de leur expliquer comment prévenir la cyberviolence, qu'on ne peut pas tout dire sur les réseaux sociaux, que tout ce qu'on lit sur Internet n'est pas vrai, et surtout les informer à comment réagir si l'un de leurs camarades ou eux-mêmes sont victime d'insultes.

Cet apprentissage dans lequel chaque acteur éducatif a une place, permettra à l'enfant d'éviter de perdre le sens de la réalité sur les réseaux sociaux, les jeux en ligne... ou à d'autres, d'être les victimes de prédateurs et surtout la conduite à tenir si cela arrive.

Sous-objectif 3 : Initiation à la sécurité routière : circuler en toute sécurité et apprendre à anticiper les situations à risque

PERSPECTIVES :

Niveaux : Maternelles / Élémentaires

L'apprentissage du vélo est une des premières étapes de l'autonomie des enfants. C'est un moment important où il est difficile de laisser place uniquement à l'improvisation.

Savoir faire du vélo, c'est tenir en équilibre, c'est aussi maîtriser complètement son vélo et comprendre l'environnement de circulation.

Dès 3 ans, les enfants sont capables d'initier une recherche d'équilibre.

Dès 4 ans, pourront être abordées les règles de la circulation :

- Prévention des déplacements à pied -> sensibilisation aux dangers des piétons, en rollers ou en vélo,
- Rappel des règles et principes de sécurité en matière de déplacements et de partage de la rue,
- Décodage du code de la route...

Des mises en situation permettront à l'enfant de reconnaître les éléments et les acteurs de la rue, d'être sensibilisé aux dangers de la route et d'apprendre les comportements à adopter.

Apprendre à repérer les dangers et situations à risque pour mieux les éviter

Informé des risques de la rue ou de la route, en particulier sur les trajets école-maison.

Depuis quelques années, de nouvelles formes de mobilité se sont développées, ce qui a parfois complexifié les rapports entre les différents usagers.

Pourront être abordées plusieurs situations bien spécifiques à l'origine d'un nombre important d'accidents en milieu urbain, souvent liés à un risque mal perçu par l'enfant et à un défaut d'information.

Une prise de conscience des dangers de la route et l'acquisition de connaissances favoriseront des comportements sûrs, réfléchis et responsables.

A présent, grâce à la convention « Savoir Rouler à Vélo à l'Ecole », la Fédération Française de Cyclisme peut intervenir auprès des écoles et des accueils de loisirs pour apprendre le vélo.

Pour mettre en place ces apprentissages, pourront être proposés ou à nouveau proposés : des jeux d'éducation à la sécurité, jeux de rôles, parcours de déplacement dans la cour (en particulier avec des trottinettes, des vélos ou des tricycles). On pourra demander l'intervention d'un agent de la « Sécurité routière », d'association pour l'initiation aux gestes de premier secours (protection civile, pompiers...), organiser une visite de la caserne de pompiers et veiller à rappeler systématiquement les règles de sécurité lors d'une sortie à l'extérieur.

Cette action est d'autant **plus importante pour les futurs collégiens** qui pourront également être sensibilisés que pour assurer leur sécurité, il est nécessaire d'avoir un vélo « en bon état » pour rouler en sécurité et être bien vu.

Objectif n° 3 : Permettre l'accès à la culture

Sous-objectif 1 : Favoriser l'accès à une offre éducative diversifiée en s'appuyant sur le service communautaire culture

PERSPECTIVES :

La Communauté de Communes Adour Madiran a intégré la compétence « culture » depuis le 1er janvier 2018. Les élus communautaires ont fait le choix de mener une politique territoriale résolument favorable à la jeunesse avec pour ambition d'impulser une vraie politique culturelle élargie et équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Avec le transfert de compétence, le Pôle culture a vu le jour au sein des services communautaires déjà existants, avec pour objectif premier de mener des actions en faveur de la démocratisation de la culture.

Le Pôle culture de la Communauté de Communes Adour Madiran comprend l'Atelier projection cinéma) **ainsi que le réseau des médiathèques.**

Tous deux proposent durant l'année de nombreuses actions à destination du public enfant.

Pour atteindre leur objectif, élus et agents ont souhaité **décentraliser l'action culturelle** et proposer aux habitants, les plus éloignés des centres-bourgs des spectacles de qualité tels que pièces de théâtre et concerts. Avec leur soutien technique et financier, ces manifestations sont produites dans les églises et les foyers ruraux des villages de la CCAM. Grâce à la coopération du tissu associatif des communes et du pôle culturel de la CCAM, la plupart des manifestations sont libres et gratuites, ceci afin que des raisons économiques ne soient pas un frein à l'accès pour tous à la culture. En 2018, la balade de l'OCTAV se poursuit sur le territoire Adour-Madiran avec **16 dates programmées**. Accompagnés de leur famille, les enfants peuvent ainsi aller assister aux spectacles de théâtre et/ou concerts proposés par le centre multimédia.

La résidence de territoire, en partenariat avec la GESPE de Tarbes permet de faire venir des artistes sur le territoire. Ils interviennent en milieu scolaire pour faire découvrir la culture musicale aux élèves.

La Communauté de Communes compte parmi ses infrastructures, une salle de cinéma de proximité car idéalement située géographiquement pour les écoles et les centres de loisirs, où sont projetés des films et documentaires à destination des scolaires et enfants. A défaut, les enfants doivent se déplacer à TARBES. Or, nous savons que le temps de trajet est souvent un frein aux sorties. Avec l'enveloppe annuelle transport qui leur est allouée, les écoles et centres de loisirs ont la possibilité de se rendre aux séances de projection à moindres frais.

Ces actions d'éducation à l'image permettent aux élèves et enfants de centres de loisirs de découvrir des films de qualité, patrimoniaux et contemporains.

Les enfants, en famille, peuvent se rendre un mercredi après-midi par mois au « ciné goûter », également organisé par le cinéma. Un dessin animé est diffusé, accompagné d'un goûter. A plusieurs reprises dans l'année, les enfants en accueils de loisirs ont participé à ces après-midis récréatifs. Les centres de loisirs en gestion directe ont un budget alloué pour le paiement des entrées.

On pourrait également imaginer que les enfants en ALSH ou au travers d'un projet d'école, avec le soutien des agents du Pôle Culture ou d'intervenants extérieurs, pourraient être sensibilisés aux pratiques multimédias, concevoir et réaliser une production numérique, réfléchir et mobiliser les savoirs et les pratiques, comprendre et utiliser le vocabulaire approprié. On peut citer par exemple des actions précédemment menées : RPI Lascazères/Soublecause en 2016/2017 ; l'ALSH de Vic en Bigorre en 2017/2018 (réponse appel à projet « festival du court métrage ») qui pourraient être reconduites ou réalisées en inter centres...

En transformant l'octav en un Tiers-lieu innovant, la Communauté de Communes Adour Madiran fait un pas vers l'avenir. Désormais il devient "l'Atelier", un espace de vie, de création et de collaboration accessible à tous. Avec son cinéma, son théâtre, son Fablab*, son studio photo-vidéo, son espace coworking-formation et son comptoir Jeunes, l'Atelier a l'ambition de s'afficher comme un lieu culturel, créatif, un lieu de partage et de rencontre.

Le comptoir Jeunes de l'Atelier est un lieu ressource pour les jeunes et un lieu de rencontre pour les professionnels Jeunesse. Il vise à centraliser et rendre visible l'offre du territoire à destination des jeunes et de leur famille. Le comptoir Jeunes propose un accueil inconditionnel et ouvre ses portes sans rendez-vous à tout jeune en quête de

réponses à ses questions ! Un agent est présent pour informer, conseiller et orienter le jeune. Il peut mettre en place avec lui un parcours d'accompagnement adapté à ses besoins en facilitant le lien avec les professionnels. Les associations Jeunesse du territoire viennent également au Comptoir Jeunes de l'Atelier pour proposer des animations diversifiées et des actions de sensibilisation (addictions, diététique, sexualité, santé, laïcité, etc.).

La communauté de Communes Adour Madiran s'est dotée d'un FabLab. Un Fab Lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public. Différentes sortes d'outils sont mis à sa disposition comme des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Appareil photo /vidéo numérique

- o Appareil photo Hybride SONY A7 III
- o Stabilisateur : DJI RS 3 Mini, stabilisateur léger à nacelle 3 Axes



Studio vidéo / traitement d'images :

- o Fond vert / blanc / noir
- o Micros fixes et sans fil
- o Station d'enregistrement et mixage sur ordinateur



Scanner 3D

> Scanner 3D Hybride Shining 3D - Einscan H2

L'usage d'un scanner 3D permet l'obtention d'un modèle 3D, aussi appelé objet numérique. D'une très grande précision de mesure, le scanner professionnel 3D à usage industriel a l'avantage de n'être pas intrusif et de pouvoir prendre des mesures sans aucun contact avec les objets scannés.



Imprimante 3D

> Pack Starter Bambu Lab X1 Carbon Combo avec AMS

L'impression 3D, aussi appelée fabrication additive, désigne un ensemble de procédés destinés à produire des objets en ajoutant des couches de matériaux correspondant aux coupes successives d'un modèle 3D. Cette méthode de fabrication 3D permet de construire des pièces en relief depuis un fichier. L'objet numérique devient alors un objet physique.

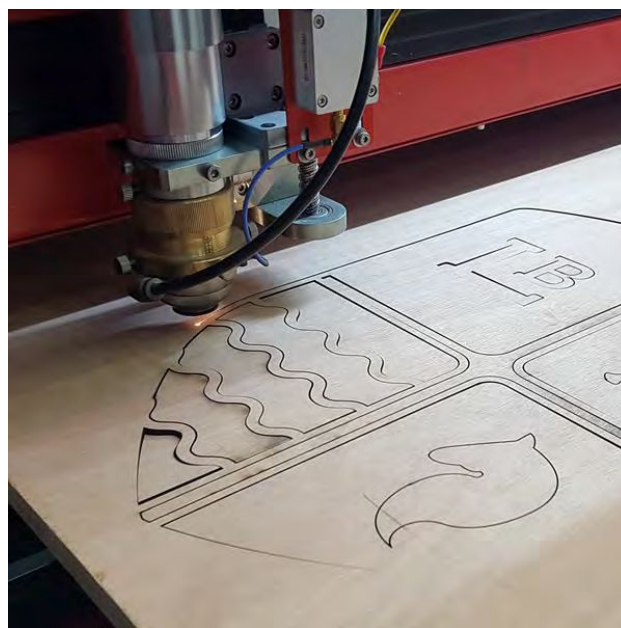
L'impression 3D est aujourd'hui utilisée par les ingénieurs et concepteurs de tous les secteurs.



Graveuse laser

Graveuse 50W OMTECH

Permet de graver différents matériaux, tels que le bois, le cuir, le papier, le plastique.... La gravure laser est rapide et précise, ce qui permet de réaliser des commandes en grande quantité en peu de temps. Elle offre également une grande qualité de finition, avec des détails très précis.



Les médiathèques sont des lieux privilégiés d'accès à la culture : documentaire variée (livres, revues, bandes-dessinées, CD, DVD, ressources numériques...), mais aussi des animations culturelles pour tous (expositions, ateliers, temps de lectures...). Ce sont de véritables lieux d'échanges et de rencontres.

A l'échelle communautaire, le réseau des médiathèques est composé d'une médiathèque centrale à Vic en Bigorre et de médiathèques annexes de proximité situées dans les communes de Rabastens de Bigorre, Maubourguet, Andrest et Montaner.

Des actions régulières et des actions plus ponctuelles suivant les années et les thèmes choisis, à destination du public enfants y sont proposées et doivent être poursuivies.

Citons quelques exemples :

- Les médiathèques de Vic en Bigorre et Andrest accueillent régulièrement des expositions susceptibles d'intéresser les enseignants,
 - La Médiathèque de Vic en Bigorre propose des animations aux écoles (Contes de Noël) ,
- Chaque 1er mercredi du mois à 10H30 est organisée « l'heure du conte ». L'animation est ouverte à tous, familles et centres de loisirs.
- La médiathèque de Maubourguet organise différentes animations : ateliers papier, jeux surdimensionnés en bois...

De plus, **de nombreuses actions favorisant l'accès aux documents, sont menées par toutes les médiathèques de la CCAM :**

- Tous les habitants du territoire communautaire peuvent s'abonner et accéder à l'ensemble des livres et des documents multimédias du réseau.
- Tarifs : **L'abonnement annuel est gratuit pour tous publics**

Pour les établissements scolaires et centres de loisirs qui le souhaitent :

- sur inscription, chaque enseignant peut emprunter jusqu'à 50 documents avec sa carte,
- dépôts-lecture possibles au sein des écoles (jusqu'à 200 documents),
- accueil de classes et centres de loisirs sur RDV pour des visites guidées des médiathèques, lectures de contes et albums, prêts sur place et autres animations thématiques, sur demande de l'enseignant/animateur.
- sur inscription, les bibliothécaires de Vic en Bigorre se déplacent dans les écoles de la CCAM pour raconter des histoires de Noël.
- Toutes les médiathèques participent à la Fête de la Science organisée avec la lecture d'albums aux maternelles.

Les fonds documentaires proposés en lecture scolaire ou en accueil de loisirs pourraient par exemple, être empruntés aux médiathèques et renouvelés plus souvent. Les enfants pourraient être associés aux choix de lecture... Leur créativité et mobilisation permettent aujourd'hui à de nombreux enfants d'avoir accès à des activités culturelles. Cette compétence étant devenue communautaire, une communication à plus grande échelle permettrait sans doute de toucher un plus grand nombre d'enfants.

Force est de constater - au vu des services proposés et de leur champ d'action - que ces deux services sont devenus de véritables lieux de ressources de proximité sur lesquels doivent pouvoir s'appuyer les enseignants et les directeurs de centres de loisirs.

Sous-objectif 2 : Mener des actions ponctuelles de découverte du patrimoine culturel local en s'appuyant sur le service communautaire « patrimoine »

PERSPECTIVES :

Ce sous-objectif 2 vient en complément du sous-objectif 1 avec une orientation sur les actions menées par le service communautaire « Patrimoine ».

La Communauté de Communes Adour Madiran souhaite également mener une politique résolument favorable à la culture et au patrimoine, en assurant notamment le fonctionnement quotidien du Château de Montaner et de l'Abbaye de Saint Sever de Rustan.

Cependant, les efforts de valorisation de ces deux monuments historiques, les efforts de protection et de connaissance du patrimoine n'auraient pas de justification si l'objectif n'était pas de le mettre à la portée du plus grand nombre. La collectivité souhaite rendre son patrimoine vivant et accessible en le présentant sous un angle moins traditionnel, par la programmation de visites interactives, d'activités originales, différencielles et renouvelées (mise en lumière, dégustations, spectacle vivant, etc).

Le patrimoine comme champ d'intervention privilégié

Inviter un enfant à découvrir un patrimoine, c'est lui donner la possibilité de s'approprier une mémoire collective et une identité culturelle dans un monde qui devient intelligible. En outre, la confrontation de l'élève à la multiplicité des aires culturelles et des esthétiques l'ouvre nécessairement à l'altérité/à la différence et la tolérance.

Favoriser l'accès au patrimoine apparaît de fait comme un enjeu prioritaire pour la collectivité.

Une ressource éducative pluridisciplinaire

Interrogé sous plusieurs angles, le patrimoine ouvre au dialogue interdisciplinaire et implique la conjonction de plusieurs domaines de savoirs. Ainsi, le choix d'un site patrimonial comme lieu d'apprentissage est une occasion donnée aux enfants de développer leurs propres aptitudes tout en actualisant les compétences acquises à l'école.

De la pédagogie active à la médiation culturelle

La volonté affichée de la Communauté de Communes Adour Madiran est de sensibiliser le jeune public au patrimoine, dans une démarche cohérente avec l'action publique. Aussi, la collectivité a souhaité développer un premier outil de médiation culturelle reposant sur une pédagogie active, dans laquelle les aptitudes sensorielles et intellectuelles de l'enfant sont sollicitées.

« Un patrimoine, une histoire, un territoire »

- L'Abbaye de Saint Sever de Rustan

La Communauté de Communes a souhaité réaliser un support répondant aux exigences des programmes scolaires et de l'arrêté définissant les objectifs et les modalités d'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts.

A partir de l'exemple de l'abbaye de Saint-Sever de Rustan, les professeurs des écoles sont invités à faire dialoguer les différentes disciplines. L'outil de formation proposé ici se veut pluridisciplinaire et en parfaite cohérence avec l'action publique.

Le service patrimoine ambitionne aujourd'hui d'accompagner les équipes pédagogiques et les élèves de l'enseignement primaire, dans leur découverte de l'abbaye de Saint-Sever de Rustan. Elle a développé en ce sens un dossier pédagogique proposant des **ressources documentaires pour l'enseignant** ainsi qu'un **livret d'activités** destiné aux élèves.

Quelques objectifs et thématiques abordés à l'occasion des visites :

- Développer la capacité d'observation d'un édifice religieux,
- Dégager les caractéristiques de l'art baroque, de l'art roman et de l'art gothique en confrontant les trois

27/11/2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le



nan, arc, colonne, chapiteaux)
ID : 065-200072106-20241212-DEL20241212_16-DE

types d'architecture ; Savoir distinguer des éléments d'architecture (typ

- Révéler la nécessité de protéger le patrimoine,
- Favoriser le transfert des acquis sur d'autres œuvres.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Sous-objectif 3 : Développer des activités artistiques et culturelles auprès des enfants et mobiliser les partenariats extérieurs

PERSPECTIVES :

L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

Elle contribue à l'apprentissage de la citoyenneté dans une approche humaniste et fraternelle.

A ce titre, les actions d'éducation artistique et culturelle doivent permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture : **la lecture, les arts visuels (développés précédemment), l'éveil et l'éducation musicale, le chant, le théâtre, les arts plastiques, la danse, l'éveil corporel, ...**

La pratique musicale est souvent la première occasion, en fin d'année (kermesse, fêtes des écoles...) de se produire en public. Elle permet aux enfants de développer leur esprit d'équipe et de collaboration, contribue à leur intégration et élargit leur culture générale. Dans le domaine musical, **la pratique du chant** favorise le travail de mémoire, la cohésion de groupe et la découverte du patrimoine musical commun et local (chants en occitan, commémorations ou événements sportifs et culturels). **Les chorales** favorisent le travail collectif avec des élèves d'autres classes comme c'est le cas à l'école de Labatut-Rivière qui accueille chaque année plusieurs établissements, dans le cadre de leur projet chorale, ouvert aux élus et familles. Les associations locales, conservatoires et écoles de musique peuvent être mobilisés.

Ces activités musicales peuvent être rattachées à la pratique d'activités physiques telles que : la danse, l'expression corporelle....

La danse, comme **l'expression corporelle**, est une discipline d'enseignement qui permet de donner aux enfants un vocabulaire gestuel riche et de développer chez eux la capacité à utiliser ce vocabulaire de façon expressive.

C'est une activité de communication utilisant les formes corporelles en vue de :

- Développer les capacités motrices,
- Avoir accès au patrimoine culturel que représentent les activités physiques, sportives et artistiques,
- Développer des possibilités motrices et expressives de chacun,
- Développer de sensibilité et de capacité à créer,
- Acquérir des compétences et des connaissances pour mieux connaître son corps.

En ce qui concerne **le théâtre**, il contribue au développement physique de l'enfant, aux améliorations de ses conduites motrices, à la connaissance qu'il doit avoir de ses propres possibilités physiques ... C'est aussi un moyen d'expression qui favorise son développement intellectuel et culturel (connaissances, développement critique), un plaisir qui facilite son développement social, la sociabilité et l'échange, la disparition de l'égoïsme. C'est aussi une motivation qui permet son développement affectif, la formation et l'affirmation de soi (la connaissance de sa propre sensibilité et celle des autres). Pour les plus âgés, pourront être initiées les règles du théâtre...

Dans le domaine de **l'art plastique**, l'enfant aura la possibilité de : découvrir, développer et/ou améliorer son côté manuel ; de créer à partir de différents matériaux (décors, masques costumes pour une représentation théâtrale par exemple...) ; de travailler sur les volumes, les formes, les couleurs ; d'être sensibilisé sur le sens esthétique ...

Toutes ces activités, auxquelles l'enfant aura pris part, pourraient être organisées grâce à des actions concomitantes entre enseignants, animateurs...

En dernier lieu, les familles pourront apprécier le parcours accompli par leur enfant par une valorisation de tous ces travaux et ateliers via une exposition, un spectacle de fin d'année, un livret, une maquette à ramener à la maison...

Parmi les moments forts d'échanges à destination des enfants mettant en avant la culture et la création artistique de l'enfant, on peut citer « la semaine de rendez-vous artistiques de Lascazères ». Chaque année, pendant une semaine, les élèves de plusieurs écoles du territoire se rendent à l'école de LASCAZERES. Durant une demi-journée ou journée, les enfants échangent et font une production artistique sur un thème donné. Ces rencontres donnent lieu à une exposition ouverte à tous.

Un des objectifs souhaités est **de renforcer les enseignements artistiques en articulation avec les acteurs de la culture**. L'éducation artistique et culturelle doit favoriser et provoquer le « **contact direct avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles** ». Cet échange vient enrichir l'enseignement artistique et culturel effectué sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Ce moment de rencontre conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'enfant a acquises ou qu'il va acquérir à la suite de la rencontre.

Comme évoqué précédemment, les enveloppes transport allouées chaque scolaires et de loisirs de se déplacer, de fréquenter des lieux culturels pour aller à la rencontre des artistes et des œuvres.

A défaut, l'artiste peut se rendre sur site et ainsi, par sa présence, renforcer la pratique artistique mais aussi et surtout profiter de ce moment de rencontre et d'échanges pour éveiller la curiosité, enrichir et diversifier les pratiques et coutumes.

Les enfants ignorent en général ce que sous-entendent le travail et le métier d'artiste. La rencontre avec des artistes, dans leur atelier ou face à leurs œuvres exposées au musée, dans un studio de création sonore ou à l'occasion d'un concert, vise à montrer qu'une pratique artistique met en jeu des savoir-faire, des idées et des contraintes techniques, économiques, voire sociales.

C'est aussi l'occasion d'aborder les questions de la vocation, des choix de vie, de l'exercice d'un métier et de ses exigences....

Enfin, la dernière orientation choisie pour ce PEDT est **de favoriser l'ouverture à de nouvelles activités artistiques et culturelles**. Pour ce faire, les directeurs d'école et de centre de loisirs devront s'appuyer sur les compétences d'intervenants extérieurs.

Les différents acteurs des temps scolaires, péri et extrascolaires pourront ainsi permettre aux enfants d'expérimenter de nouveaux outils, de nouvelles techniques, tels que le graff, le slam, le hip-hop,... mais aussi, les initier au langage technique et à la maîtrise de gestes auxquels ils n'auraient pas été sensibilisés dans leur milieu social ou familial proche.

Ces nouvelles actions doivent être propices à la réflexion, à l'expérimentation, à la découverte et au développement de l'esprit critique.... Ne pas avoir peur de l'inconnu

3^{ème} PARTIE

Les MODALITÉS de MISE en ŒUVRE du PEDT sur le TERRITOIRE

Pour la mise en œuvre du PEDT, il a été acté de décliner nos objectifs sur les temps qui encadrent l'enfant tout au long de la journée. La mobilisation des différents acteurs doit permettre une application du PEDT dans son intégralité.

III-1. LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR

L'étendue du territoire fait que plusieurs acteurs interviennent sur ces accueils. S'il est délégué à des accueils de loisirs sur certains secteurs, la majorité de ceux-ci est toutefois gérée par le personnel communautaire. La mise en place des rythmes scolaires sur le précédent PEDT a permis à nos agents d'acquérir des savoir-faire.

Conscients de l'amplitude horaire passée à l'école par certains enfants dont les parents n'ont pas d'autres moyens que d'utiliser ces services, les élus communautaires ont fait le choix de proposer des activités ne dépassant pas l'heure. En effet, des activités de 45 minutes semblent propices à une meilleure attention des enfants.

Le matin, le temps d'activité doit être axé sur l'éveil. L'arrivée échelonnée des enfants oblige à une adaptabilité du personnel pour la gestion du groupe.

Par libre choix, l'enfant doit pouvoir répondre aux attentes par le jeu, des ateliers, ou bien en autonomie selon ses besoins.

Sans rappel des objectifs présentés ci-dessus, ces activités seront agrémentées de contenu pédagogique par le biais d'intervenants extérieurs ou de formations dispensées au personnel. L'objectif étant que si l'on décline un axe de travail sur un cycle de vacances à vacances par exemple, l'animateur ou l'animatrice puisse constater une évolution dans la compréhension et l'attitude de l'enfant.

Pour les activités périscolaires du soir, il est important de capitaliser sur les aptitudes développées tout au long de la journée, qu'elles soient intellectuelles ou physiques.

Après le goûter qui va être développé supra et la pause après la classe, l'animatrice ou l'animateur doit pouvoir poursuivre la mise en place des objectifs. L'apport d'intervenants extérieurs sur ce temps de la journée peut s'avérer être plus que bénéfique pour capter l'attention et la concentration des enfants.

Il ne faut malgré tout pas déroger au fait que l'enfant est lui seul responsable de ses envies. Il est donc important qu'il puisse participer selon ses envies à des activités cadrées ou à des activités en autonomie. Cela permet au fil des activités menées d'évaluer l'intérêt du travail proposé. Si on constate, au fur et à mesure, une hausse de fréquentation des enfants aux activités proposées, cela reviendra à dire que l'angle trouvé pour intéresser les enfants est le bon. A l'inverse, si les enfants se dirigent vers les activités en autonomie, cela indique qu'il faut revoir la pédagogie et l'axe de travail.

III-2. LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

Les élus communautaires ont souhaité harmoniser les temps de pause méridienne. Ainsi chaque enfant du territoire dispose d'une pause d'1h30 minimum.

La pause méridienne est considérée comme un temps éducatif dans la journée de l'enfant :

- découverte du goût et de la bonne alimentation,
- sensibilisation au gaspillage alimentaire,
- éducation à la prise d'un repas en collectivité et au respect d'autrui,
- éducation au repos en privilégiant des temps calmes et récupérateurs.

Ce temps est assuré par le personnel communautaire mais aussi par des structures de loisirs en délégation de gestion.

En amont, un travail a été réalisé avec les prestataires de service quant à la composition et l'équilibre alimentaire des repas. Le personnel garant de la pause méridienne est mis à contribution par le biais de commissions de menus qui réunissent agents et prestataires. Ces commissions ont pour objectif d'améliorer la qualité et la variation des menus pour le bien-être de l'enfant.

Au-delà du temps de repas, il y a le temps de pause que l'on distingue selon les âges. En effet pour les maternelles s'en suit un temps de préparation à la sieste qui est essentiel pour le reste de la journée et pour les primaires, un temps de jeux et de détente.

III-3. LES INTERVENTIONS SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Une des volontés premières de la Communauté de Communes est d'offrir le même service à tous les élèves en tout point du territoire, notamment au travers des interventions sur les temps scolaires. La gratuité de ces actions est assurée par une prise en charge totale du coût par la collectivité.

La piscine

L'infrastructure intercommunale permet d'accueillir tout au long de l'année 1560 élèves. L'apprentissage de la natation et la gestion de l'appréhension de l'eau entrent dans les objectifs fixés par la Communauté de Communes.

Le diagnostic du territoire établi précédemment fait état de familles aux revenus plutôt modestes sur la majorité du territoire. L'apprentissage à travers les cours particuliers n'est donc pas accessible à tous nos enfants scolarisés.

La Communauté de Commune voit à travers cet accompagnement une forme d'égalité des chances selon le milieu social, un bien-être moral et physique pour les enfants qui n'ont pas accès à la piscine et un moyen de prévention contre les risques de noyade.

Le réseau des médiathèques

Les médiathèques offrent sur le territoire un large panel d'accès à la culture. Les écoles peuvent se rendre dans les médiathèques pour le prêt de livres et le personnel des médiathèques accompagne les classes par le biais de lectures.

D'autres projets pourraient voir le jour entre les médiathèques et les écoles dans l'objectif de rendre l'accès aux livres plus facile.

L'occitan

Le groupe scolaire de Rabastens de Bigorre dispense des cours de la maternelle jusqu'au primaire en occitan. Les parents ont la possibilité d'inscrire les enfants à la section occitan. Cet héritage linguistique est ouvert aux autres écoles qui souhaitent le transmettre aux élèves par l'intervention d'association référencée dans l'apprentissage de l'occitan.

A ce titre, l'association PARLEM intervient sur 11 classes du territoire de la maternelle jusqu'au primaire. Cette action est intégralement financée par la Communauté de Communes.

Soutien aux sorties scolaires et les classes transplantées

La Communauté de Communes apporte aux écoles une aide financière pour permettre aux enfants de participer à des sorties pédagogiques et classes transplantées :

- ↳ soit une enveloppe annuelle de 600 € par classe pour le financement du transport des sorties scolaires,
- ↳ une enveloppe dédiée exclusivement aux classes transplantées sur demande de subvention auprès de la collectivité en lien avec le projet d'école.

De plus, la collectivité met à disposition le personnel des écoles pour encadrer les enfants à l'occasion de ses sorties et classes de découverte.

III-4. L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) offre l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Actuellement, seulement 2 structures proposent de l'accompagnement à la scolarité. Il s'agit de la MJC de Vic en Bigorre et du Centre de Loisirs de Maubourguet.

Sur d'autres sites d'accueil périscolaire, les enfants ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de faire leurs devoirs dans des lieux calmes et sécurisés.

III-5. L'ACCUEIL DU MERCREDI

Pour que tous les enfants puissent bénéficier d'un mercredi d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite, il est indispensable de penser ce temps éducatif en articulation avec les enseignants.

Le Plan Mercredi s'inscrit pleinement dans cette logique en mettant en avant les valeurs de loisirs, de découverte et de pratiques par la proposition d'activités culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, sportives... qui doivent être complémentaires entre les accueils périscolaires (les jours d'école) et l'accueil du mercredi.

Les différents ALSH du territoire sont ainsi ouverts le mercredi. Mais, afin de ne pas freiner l'élan associatif du territoire en place ce même jour (sportif ou culturel), les élus communautaires ont fait le choix de proposer une inscription différenciée :

- demi-journée avec ou sans repas
- journée avec ou sans repas.

Toutefois, l'accueil du mercredi doit être considéré comme un temps de loisirs dans lequel les objectifs doivent être abordés d'un point de vue ludique. L'objectif est d'apporter de la diversification dans les actions menées pour permettre à l'enfant de s'épanouir. Le soutien des partenaires financiers et la contribution de la collectivité engendreront un maintien des fréquentations des accueils de loisirs.

Cette coupure dans la semaine sert également à l'enfant pour retrouver les ressources nécessaires pour terminer la semaine. Tout comme les accueils du matin et du soir sur le temps périscolaire, il est important de tenir compte des besoins biologiques de l'enfant.

III-6. LES VACANCES SCOLAIRES

Au-delà des temps scolaires et périscolaires, la politique éducative s'intéresse également aux activités extrascolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis pendant les vacances scolaires.

Dans la déclinaison du mercredi, les vacances scolaires au sein des accueils de loisirs doivent permettre d'aborder les objectifs de manière plus approfondie. Cela peut se traduire par l'intervention d'intervenants extérieurs et qualifiés pour apporter aux enfants ainsi qu'aux animatrices et animateurs des savoirs qu'ils pourront par la suite exploiter. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

La Communauté de Communes souhaite renforcer les apports pédagogiques au cœur des ALSH dans l'objectif de faire connaître les acteurs du territoire aux enfants.

Il n'en reste pas moins un accueil de loisirs qui doit prendre en compte la différence d'âge des enfants fréquentant les structures par la proposition d'activités adaptées.

4^{ème} PARTIE

La GOUVERNANCE et l'ÉVALUATION du PEDT

IV-1. LA GOUVERNANCE DU PEDT

L'instauration d'un partenariat autour de l'enfant

Le projet éducatif territorial de la Communauté de Communes Adour Madiran repose sur la mobilisation d'un partenariat autour de l'enfant composé de la manière suivante :

La mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi

Une structure de pilotage issue du partenariat sera mise en place dans le cadre du PEDT.

L'organisation :

En termes d'organisation du pilotage et du suivi de la démarche, il est proposé d'identifier 2 instances qui seront amenées à porter le projet dans sa globalité, tant sur le plan politique que technique : le comité de pilotage et le comité de suivi.

Le Comité de Pilotage se réunit à raison d'une fois par an et le Comité de Suivi autant que de besoin.

La composition :

Présidé par le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran, le Comité de Pilotage sera composé :

- des élus de la CCAM (en priorité les élus référents),
- des services communautaires (responsables des services Enfance & Jeunesse),
- de l'Inspecteur de circonscription de l'Éducation Nationale,
- d'un représentant de la DDCSPP,
- d'un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées.

Le Comité de Suivi, quant à lui, est présidé par le DGS et est composé :

- des services communautaires,
- des directeurs d'associations avec qui la collectivité a signé une convention d'objectifs et de moyens.

Les missions :

Le rôle principal du Comité de Pilotage est de réunir les acteurs éducatifs afin d'offrir une complémentarité et une cohérence des temps éducatifs mais aussi une bonne articulation entre les partenaires.

Il s'agit plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- de fixer les orientations générales,
- de déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs fixés,
- d'assurer un temps d'échange visant à partager l'information, identifier les difficultés et les pistes d'amélioration éventuelles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés,
- par conséquent, d'évaluer le PEDT,
- de modifier, si besoin par avenant, le PEDT avant sa date d'échéance.

Le Comité de Suivi est chargé :

- de suivre et animer le PEDT ,
- de réfléchir à la mise en œuvre concrète du PEDT et de proposer des éléments au Comité de Pilotage.

IV-2. L'ÉVALUATION DU PEDT

Le PEDT est un projet en évolution constante qu'il faut contribuer à améliorer. L'évaluation du PEDT constitue par conséquent un enjeu majeur qui doit être partagé par l'ensemble des partenaires.

Elle consiste en un bilan des actions menées au regard des objectifs fixés mais doit également permettre de dégager des pistes d'amélioration.

La méthodologie d'évaluation

L'évaluation s'appuiera sur plusieurs outils qui permettront de collecter les perceptions de tous les acteurs du PEDT :

- des enquêtes qualitatives et quantitatives :
 - entretiens,
 - observations de terrain (lors des comités de pilotage et/ou de suivi du PEDT, des conseils d'écoles...)

Ces outils – utilisés chaque année sur les 3 ans de durée du PEDT - pourront évoluer à mesure que le PEDT vivra, en fonction des actions menées, des résultats et de l'implication de chaque partenaire.

Car, en effet, cette évaluation ne peut se faire qu'en associant l'ensemble des partenaires, institutionnels et locaux mais avant tout les enfants et leurs familles. Ils seront donc sollicités pour renseigner les outils d'évaluation mais bénéficieront également de la restitution des résultats.

L'évaluation porte chaque année sur les critères que le PEDT s'est fixé avec une marge de progression du taux de réussite sur les 3 ans d'évaluation.

La question centrale de l'évaluation est donc la suivante : *le PEDT est-il pertinent et efficace ? quel est l'impact / l'apport du PEDT sur l'épanouissement (social, culturel...) des enfants scolarisés sur le territoire de la CCAM ?*

La pertinence du PEDT	Les critères à identifier doivent permettre de mesurer si les objectifs des actions répondent bien aux attentes du public ciblé et aux besoins du territoire
L'efficacité du PEDT	Les critères à identifier doivent décrire la réalisation des objectifs du PEDT et permettre une comparaison objectifs fixés / résultats atteints
L'impact du PEDT	Les critères à identifier doivent permettre de mesurer les retombées positives / négatives des actions sur les publics cibles, les changements de comportement, d'attitude

27/11/2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le



ID : 065-200072106-20241212-DEL20241212_16-DE

DOCUMENT DE TRAVAIL